

LES SIGNES DES TEMPS

„Quand vous verrez toutes ces choses, sachez que le Fils de l'homme est proche et à la porte“ Matth 24 : 33.

6^{ME} ANNÉE, NO. 1.

BALE (SUISSE), JUILLET 1881.

61^{ME} NUMÉRO.

LES SIGNES DES TEMPS

JOURNAL MENSUEL

publié par la Société des Adventistes du Septième Jour.

COMITÉ de la Société. } J. N. Andrews,
J. Erzenberger,
Pierre Schild.

PRIX D'ABONNEMENT FR. 5
par an ou par volume de 12 numéros.

S'adresser: MR J. N. ANDREWS, Bureau des SIGNES DES TEMPS, Bâle, (Suisse).—L'année de ce journal commence au mois de juillet, mais on peut commencer l'abonnement à toute autre époque si on le désire.—Ceux qui veulent nous envoyer de l'argent pour notre journal ou pour des traités peuvent, s'il leur est difficile d'envoyer un mandat, nous envoyer des timbres postes suisses ou français, surtout lorsqu'il ne s'agit que de petites sommes.

Articles Variés.

LES DERNIERS JOURS ET LA MORT

—DE—

MARTIN LUTHER.

PAR C. E. STOWE.

PREMIER ARTICLE.

MARTIN LUTHER mourut le 18 février 1546 à l'âge de soixante-deux ans. L'immense labeur qu'il avait entrepris, depuis trente années, était trop grand, même pour sa constitution de fer; et pendant plus d'une année avant sa mort, il souffrit beaucoup de douleurs à la tête, d'une ophthalmie à la suite de laquelle il perdit un œil, et d'inflammations aux jambes, jointes à une extrême irritabilité nerveuse et à un grand accablement d'esprit.

Ses ennemis espéraient chaque jour le voir mourir, et au commencement de l'année 1545, une brochure fut publiée à Naples pour informer le monde de la mort de Luther, et dans laquelle on prétendait donner les détails de son délogement. On disait dans cette même publication que Luther avait passé sa vie dans la glotonnerie et l'ivrognerie, et dans les blasphèmes contre le pape; que, voyant sa fin prochaine, il commanda à ses partisans de le placer sur un autel et de l'adorer comme un Dieu; qu'il reçut les sacrements et mourut immédiatement; mais que l'oublie consacrée glissa brusquement hors de son estomac, et demeura suspendue dans l'air, au grand étonnement de tous les spectateurs; que, lorsqu'il fut inhumé, il y eut un orage si effrayant avec coups de tonnerre et éclairs, que le peuple pensa que le jour du Jugement était alors arrivé; que la nuit qui suivit, l'orage revint avec une violence encore plus grande, et que le lendemain matin, la tombe fut

trouvée vide, mais qu'il en sortait une odeur de soufre si intolérable, que toutes les personnes qui essayèrent de s'en approcher furent malades; sur quoi beaucoup se repentirent et rejoignirent l'église catholique, etc, etc.

Le landgrave de Hesse envoya un exemplaire de ce traité à Luther, qui s'en amusa beaucoup, et qui en publia une grande édition, en italien et en allemand, n'y ajoutant que quelques remarques, vers la fin.

Plusieurs circonstances affligèrent les derniers jours de Luther. La controverse à propos des sacrements, qui avait presque produit une rupture entre lui et Mélanchthon; la négligence de certaines paroisses à pourvoir convenablement à l'entretien de leurs ministres; le relâchement de discipline dans quelques églises; le sentiment d'avoir été parfois trop obstiné et violent dans ses discussions avec ses frères les réformateurs: toutes ces choses tendaient à le contrarier et à le troubler. «J'étais né,» disait-il, «pour combattre les démons et les factions; c'est pourquoi mes écrits sont si violents et impétueux. Mon œuvre est de surmonter les difficultés, de couper les ronces et les épines, de remplir les fondrières, d'ouvrir et de redresser les chemins; et si j'ai manqué en quelque chose, c'est d'avoir dit la vérité avec une trop grande sévérité.» Il écrivit à un de ses amis, le Dr. Probst, de Brême, à la date du 19 janvier 1546: «Je vous écris, moi, vieil homme, usé, faible, fatigué, abattu, et ne possédant plus qu'un œil, et je désire, ce qui me semble bien raisonnable, moi qui suis à demi-mort, avoir un peu de repos et de tranquillité, pour lesquels je soupire depuis longtemps; et pourtant, je suis encore surchargé d'écritures, de prédications, de travaux, comme si je n'avais jamais écrit, ou prêché, ou parlé, ou travaillé. Je suis fatigué du monde, et le monde est fatigué de moi. Mon départ sera semblable à celui d'un voyageur quittant son hôtel. Je prie seulement que Dieu me soit favorable à ma dernière heure, et je quitterai ce monde sans regret.»

Certains désordres, qu'il se sentait incapable d'empêcher, avaient eu lieu à Wittemberg; cela le fatiguait et le peinait. Des promesses de mariage secrètes avaient été faites entre jeunes gens, et sans le consentement des parents et des tuteurs; l'église romaine les envisageait comme valides et les magistrats de Wittemberg avaient refusé de les annuler; le réformateur les tenait pour excessivement nuisibles aux parties qu'elles concernaient, et, comme une tendance malheureuse pour la société. Il déclara que cela en viendrait au point qu'un père ne pourrait plus envoyer son garçon faire une commission chez un voisin, sans risquer qu'il n'en revint homme marié. Il exhorta, il pria, il prêcha, il en appela aux magistrats et à l'électeur; mais tel était le pouvoir du vieux préjugé, que toutes ses peines furent vaines. Les familiarités qui

s'établirent bientôt entre les demoiselles de la ville et les étudiants de l'université, l'affligeaient et l'offensaient. Il affirmait que quelques-unes de ces jeunes demoiselles allaient jusqu'à rendre visite aux étudiants dans leurs chambres, ce qu'il considérait comme décidément inconvenant. Bien plus, il s'était introduit parmi les dames une mode qui consistait à s'habiller très-bas autour des épaules; et il écrivait que les dames qui se rendaient à l'église avec de si longs cous devaient être placées sous la discipline de l'église. Mais Luther éprouva, comme beaucoup d'autres l'avaient trouvé avant lui, et l'ont trouvé depuis, qu'il est plus facile de diriger une attaque contre tout autre pouvoir terrestre que contre le pouvoir de la mode, surtout si c'est quelque façon déraisonnable et insoutenable. Lui qui avait résisté seul contre le pouvoir le plus redoutable qui exista jamais sur la terre, et qui l'avait vaincu, fut tout à fait incapable de résister ou de vaincre la mode de sa propre ville à couvrir leurs poitrines pendant qu'il considérait que la réputation et l'utilité de l'université et du séminaire de théologie étaient dans un grand danger à cause de ces choses et d'autres semblables; enfin, voyant que toutes ses remontrances étaient dédaignées, il quitta la ville avec dégoût, bien déterminé à n'y pas rentrer. Il écrivit depuis Leipsic à sa femme de vendre le peu de bien qu'ils avaient à Wittemberg et d'amener leur famille dans le petit village de Zulsdorf, où il avait une petite maison et un jardin, don de l'électeur de Saxe.

Aussitôt que la résolution de Luther fut connue, toute la ville fut en mouvement; les bourgeois dirent que cela perdrait leur ville pour toujours; les magistrats prièrent, les étudiants pétitionnèrent; Mélanchthon et ses collègues supplièrent; les dames pleurèrent et promirent des façons plus convenables; et l'électeur de Saxe implora Luther et même lui commanda de revenir. A la fin, le réformateur céda et reprit ses travaux à l'université et à l'église de la ville. Il sentait néanmoins qu'il n'avait plus longtemps à vivre, et il avait déjà fait quelque temps auparavant son testament qui est, comme tout ce qui est sorti de sa plume, plein d'originalité:

«Moi, soussigné, Martin Luther, docteur, reconnais par cet écrit, de ma propre main, que j'ai donné à ma chère et fidèle épouse Catherine, pour sa propriété, (ou quelle que puisse être la forme juridique) sa vie durant, pour en user à son avantage et plaisir; et, par l'autorité de cet écrit, ce jour, je lui lègue ce qui suit, savoir: Premièrement. La petite propriété de Zulsdorf, comme je l'ai accommodée jusqu'à présent. Secondement. La maison près du puits, pour sa résidence, que j'ai acquise au nom de ma servante Wolf. Troisièmement. Les présents comme coupes, bijoux, bagues, chaînes, médailles, or et argent, lesquels peuvent peut-être

en tout valoir quelque chose comme un millier de florins

Ceci est tout mon avoir, et je le donne en entier à ma femme, pour les raisons suivantes :

1. Parce qu'elle s'est toujours conduite envers moi, affectueusement, dignement, supérieurement bien, comme une épouse pieuse, fidèle et noble, et par la riche bénédiction de Dieu, elle m'a élevé cinq enfants, maintenant vivants et auxquels Dieu veuille accorder longue vie.

2. Parce qu'elle se chargera de payer les dettes que j'ai faites, et que je ne pourrai pas payer pendant ma vie ; lesquelles, autant que l'on peut estimer, peuvent s'élever à 450 florins, ou peut-être un peu plus.

3. Mais avant tout, parce que je ne veux pas qu'elle dépende des enfants, mais que les enfants dépendent d'elle ; qu'ils l'honorent, et se soumettent à elle, comme Dieu l'a commandé. Car je vois et j'observe bien comment le malin, par des bouches méchantes et envieuses, excite les enfants, quoiqu'ils fussent même pieux, contre cette autorité, surtout lorsque les mères sont veuves ; et les fils prennent des épouses, et les filles des époux, et de nouveau *socrus morum, nurus socrum*. Car je soutiens que la mère sera la meilleure tutrice pour ses propres enfants, et qu'elle emploiera la petite propriété et les biens qu'elle aura, non pour leurs désavantages et leur mal, mais pour leur bien et leur avancement, car ils sont sa propre chair et son sang, et son sein les a portés.

Et si, après ma mort, elle trouve nécessaire ou convenable de se remarier (car je ne prétends point mettre des limites à la volonté de la providence de Dieu), je prie quand même, et j'en exprime ici la confiance, qu'elle se conduira envers nos enfants comme une mère convenable, et qu'elle leur fera part de la propriété, et fera toute autre chose juste.

Et, par ceci, je prie humblement mon très-gracieux seigneur, sa grâce, le duc Jean Frédéric, électeur de Saxe, d'obligeamment protéger et garder les dons et propriétés nommés ci-dessus.

Je supplie également tous mes bons amis d'être témoins pour ma bonne Catherine, et d'aider à la défendre, si quelques mauvaises langues la reprenaient et la calomniaient comme si elle avait quelque propriété personnelle et secrète, dont elle voudrait frustrer les pauvres enfants. Car je certifie qu'il n'y a point de propriétés personnelles, excepté l'argenterie et la joaillerie nommées ci-dessus. Et chacun peut en faire publiquement compte, car chacun sait combien de revenus j'ai eu de mon gracieux seigneur, et outre cela, je n'ai jamais eu un sou ou une bagatelle, si ce n'est comme présent, ce qui est mentionné parmi la joaillerie, et pourrait être en partie engagé pour dettes ; et lorsqu'on voit combien j'ai bâti et acheté, et les grandes dépenses de ménage et de charité que j'ai dû faire avec ce revenu et ces dons, d'autres aussi bien que moi, doivent considérer comme une bénédiction spéciale et merveilleuse que j'aie pu nouer les deux bouts ; et le merveilleux n'est point qu'il n'y ait pas plus d'argent de reste, mais qu'il y ait si peu de dettes.

Je prie que l'on considère cela, car lorsque le malin ne pourra plus me tourmenter, il serait bien content de tourmenter ma Catherine, de toute manière possible, pour la raison seule qu'elle a été et est encore, Dieu en soit béni, l'épouse de cet homme, le Dr. Martin.

Finalement, je prie, quoique mes dernières volontés ou ce testament n'ait pas les

formes juridiques, (et j'ai mes raisons pour cela), que chacun veuille me croire ce que je suis en vérité, et qu'on m'accorde assez de respect et d'autorité, pour que j'aie autant de confiance et que je sois cru plus qu'aucun avocat. Car Dieu, le Père des miséricordes, m'a confié, à moi, pauvre misérable pécheur condamné, l'Évangile de son cher Fils, et dans cette mission j'ai agi et je me suis conduit jusqu'à présent, en vérité et en fidélité ; et l'Évangile a fait beaucoup de progrès dans le monde, par mon moyen, et je suis honoré comme un prédicateur de la vérité, nonobstant la malédiction du pape et la colère des empereurs, rois, princes, prêtres et démons de toutes sortes ; c'est pourquoi je demande que l'on me croie dans cette petite affaire, surtout parce que ceci est mon écriture, bien connue ; et j'espère que cela est suffisant, lorsqu'on peut dire et prouver que ceci est le désir sérieux et délibéré du Dr. Martin Luther (qui est l'avocat de Dieu et le témoin de son Évangile), ce que prouve sa propre main et son sceau.

Fait et donné au jour d'Euphémie, (Septembre 16), 1542. M. Luther.

Suivaient les signatures de Philippe Mélanchthon, Gaspard Cruciger, Jean Bugenhagen, et approuvé par sa grâce l'électeur et duc de Saxe le 11 avril 1546.

Le Concile de Trente était alors en session, et tous les efforts étaient faits pour enjôler les Protestants dans quelque compromis avec les Papistes. Malgré ses infirmités croissantes, Luther voyait qu'il ne pouvait pas renoncer à aucun de ses travaux. Il entretenait encore son active correspondance qui embrassait toute l'Europe ; il donnait chaque jour des cours et prêchait quatre ou six fois par semaine, et publiait presque chaque mois quelques livres, et il écrivait de grands ouvrages sur la papauté, se rapportant spécialement au Concile de Trente. Deux de ces ouvrages étaient parsemés de gravures des plus piquantes et satiriques contre le pape et son concile. Ils avaient pour titre : *Das Papsthum zu Rom vom Teufel gestiftet*, et *Prophetische Abkonterfeigung des Tridentinischen Conziliabuli*. Les amis mêmes de Luther tenaient ces livres pour trop piquants et violents.

Mais la mort de Luther était proche. Il y avait eu de longues difficultés à Eisleben, ville natale de Luther, entre le comte de Mansfeld, ses frères et les habitants, concernant la propriété des mines qui se trouvent dans cette ville. La dispute s'était grandement envenimée, et de côté et d'autre les esprits étaient très-irrités et remplis d'aigreur. Luther avait une fois passé plusieurs jours parmi eux pour obtenir une réconciliation, mais sans succès. Ils pensèrent plus tard que s'il voulait aller les visiter de nouveau, ils soumettraient tous leurs différends à son jugement et s'en tiendraient à sa décision. Le comte de Mansfeld le pria donc de venir à Eisleben si sa santé lui permettait de le faire. Le 20 janvier 1546, Luther écrivit en réponse au comte : « Je suis occupé à écrire contre les ânes de Paris et de Louvain, et pour un vieillard, ma santé est assez bonne. »

Le matin du 23, il partit pour Eisleben, et prit avec lui ses deux fils Martin et Paul, l'aîné desquels avait à peu près vingt ans. Sa femme était malade et obligée en conséquence de rester à la maison. C'était après un violent orage ; toutes les rivières avaient débordé ; les ponts avaient été emportés, et le voyage était devenu difficile et dangereux. A onze heures du matin, le 24, il arriva à Halle et le soir il prêcha à l'église de Ste.-Marie. Il fut retenu là trois jours

par l'état de la rivière, la Saale, qui était couverte de glaçons flottants, et dont le courant était très-violent. Le 28, lui et ses deux fils et le Dr. Jonas prirent un bateau à rames et à voile et s'élancèrent sur la rivière au péril de leur vie. Pendant qu'ils luttaient contre l'eau et les glaçons, Luther dit au Dr. Jonas de sa manière piquante et plaisante : « Cher docteur, ne serait-ce pas un beau coup pour le malin de noyer le Dr. Martin Luther, ses deux fils avec le Dr. Jonas, tous ensemble, ici dans la rivière ! » Ils gagnèrent heureusement l'autre bord et continuèrent leur voyage. Le comte de Mansfeld vint au-devant d'eux, avec une troupe et cent treize chevaux et les escorta jusqu'à Eisleben. Lorsqu'ils arrivèrent en vue de la tour de l'église d'Eisleben, une foule de tendres souvenirs assiégèrent à tel point le cœur de Luther, qu'il perdit entièrement connaissance. Quand il revint à lui, il dit : « Il fallait que Satan m'insultât depuis la vieille tour ; mais je lui donnerai encore une ou deux secousses avant que je meure. » Luther se sentit extrêmement abattu par les fatigues et les difficultés du voyage. Il avait un exutoire dans la tête. Ceci avait été négligé depuis qu'il avait quitté la maison, et était devenu très-douloureux. Après une nuit de repos, il se remit pourtant à son œuvre, et la poursuivit avec une activité infatigable.

PARABOLE DU CHANDELIER,

—DU—

SEMEUR, DU GRAIN DE MOUTARDE ET DE LA MOISSON.

La curiosité du peuple était excitée et on se faisait mille questions concernant ce royaume qu'on ne pouvait voir des yeux de la chair. Jésus connaissait toutes les perplexités qui agitaient les esprits de ses auditeurs, et comme la multitude se pressait de nouveau autour de lui, il continua à les instruire par des paraboles. « Il leur disait encore : Apporte-t-on une chandelle pour la mettre sous un boisseau, ou sous un lit ? N'est-ce pas pour la mettre sur un chandelier ? Car il n'y a rien de secret qui ne doive être manifesté, et il n'y a rien de caché qui ne doive venir en évidence. Si quelqu'un a des oreilles pour entendre, qu'il entende. Il leur dit encore : Prenez garde à ce que vous entendez. On vous mesurera de la même mesure dont vous aurez mesuré, et on y ajoutera encore davantage pour vous qui écoutez. Car on donnera à celui qui a ; mais pour celui qui n'a pas, on lui ôtera même ce qu'il a. » Marc 4 : 21-25.

Jésus se sert de la lumière d'une chandelle pour représenter ses doctrines qui illuminent l'âme de ceux qui les acceptent. Cette lumière ne doit pas être cachée au monde, mais doit projeter ses rayons bien-faisants pour éclairer et être en bénédiction à ceux qui la voient. L'instruction reçue par ceux qui écoutèrent Jésus, devait être communiquée par eux à d'autres, et passer ainsi à la postérité. Il déclara donc qu'il n'y avait pas de secret qui ne devait être manifesté. Ce qui était dans le cœur, devait tôt ou tard être révélé par les actions, et cela déterminerait si les semences avaient pris racine dans les esprits, et porté de bons fruits, ou si les épines et les ronces les avaient étouffées. Il les exhortait à l'écouter et à le comprendre. En mettant à profit les privilèges bénis qui leur était communiqués, ils assureraient leur propre salut et d'autres en profiteraient par eux.

Et, suivant la mesure d'attention sincère qu'ils mettraient à ses instructions, ils recevraient en retour une semblable mesure de

connaissances divines. Tous ceux qui désiraient vraiment comprendre ses doctrines devraient être pleinement satisfaits; les privilèges qu'ils recevraient du ciel s'accroîtraient; leur lumière augmenterait jusqu'au jour parfait. Mais ceux qui ne désiraient pas la lumière de la vérité devraient aller à tâtons dans les ténèbres, et devraient être surmontés par les puissantes tentations de Satan. Ils devraient perdre leur dignité et l'empire d'eux-mêmes et le peu de connaissance dont ils s'étaient glorifiés quand ils déclarèrent qu'ils n'avaient pas besoin de Christ, et se moquèrent de la direction de celui qui avait laissé un trône dans les cieux pour les sauver.

Suivant le fil de son discours, notre divin Maître use d'une autre parabole, disant: «Il en est du royaume de Dieu comme si un homme avait jeté de la semence en terre; soit qu'il dorme ou qu'il se lève, la nuit ou le jour, la semence germe et croît sans qu'il sache comment. Car la terre produit d'elle-même premièrement l'herbe, ensuite l'épi, et puis le grain tout formé dans l'épi. Et quand le fruit est dans sa maturité, on y met aussitôt la faucille, parce que la moisson est prête.» Marc 4: 26-29.

La semence dont il est ici parlé est la Parole de Dieu semée dans le cœur et rendue productive par la grâce divine. Si la vérité prend racine dans le cœur, elle devra tôt ou tard porter ses fruits dans la vie. La vie et le caractère montreront la nature et la quantité de semence répandue. Mais l'œuvre de la culture est l'œuvre de la vie entière. Les principes de la vérité, une fois implantés dans le cœur, doivent être mis en action dans les devoirs journaliers de la vie. La croissance du caractère chrétien est graduelle—semblable à l'avancement de la plante dans ces divers degrés de développement. Mais toutefois, le progrès est continu. Comme il en est dans la nature, ainsi il en est dans la grâce; la plante doit croître ou mourir.

Jour après jour, l'influence sanctifiante de l'Esprit de Dieu conduit presque imperceptiblement vers la justice parfaite ceux qui aiment les voies de la vérité, jusqu'à ce que l'âme est finalement mûre pour la moisson; l'œuvre de la vie est achevée; Dieu recueille sa moisson. Il n'y a point de période dans la vie chrétienne où l'on n'ait plus rien à apprendre, et où l'on n'ait plus à atteindre à un plus haut degré de perfection. La sanctification est l'œuvre de la vie entière. Premièrement l'herbe, ensuite l'épi, puis le grain tout formé dans l'épi, puis la maturité et la moisson; car quand le fruit est dans sa maturité, il est prêt pour la faucille.

Cette parabole présentait un contraste remarquable avec la condition des Juifs. Leur religion était froide et formaliste, le St.-Esprit n'avait point de place dans leurs cœurs; c'est pourquoi, au lieu de croître en grâce, et d'avancer dans la connaissance de Dieu, ils devenaient de plus en plus durs et bigots, s'éloignant toujours davantage de la présence du Seigneur. Les pharisiens orgueilleux et disputeurs regardaient de côté et d'autre, dans la grande multitude de gens assemblés pour entendre Jésus, et notaient avec dédain combien peu le reconnaissaient pour le Messie. Il y avait là beaucoup d'hommes d'éducation et d'influence qui étaient venus pour entendre le prophète dont la réputation s'était étendue au loin et au près. Quelques-uns regardaient avec un intérêt curieux la foule composée de toutes les classes de la société et de toute nationalité. Il y avait là des pauvres, des illettrés, des mendiants en haillons, des ravisseurs portant la marque du crime sur leurs visages,

des malades, des estropiés, des gens vicieux, grands et petits, riches et pauvres, se poussant les uns les autres pour avoir une place et entendre les paroles de Jésus.

Comme ils étaient étonnés, ils se demandaient les uns aux autres si le royaume de Dieu se composait de tels éléments. Jésus qui connaissait leurs pensées leur répondit par une autre parabole:—

«A quoi comparerons-nous le royaume de Dieu, ou par quelle similitude le représenterons-nous? Il en est comme du grain de moutarde, lequel, lorsqu'on le sème dans la terre, est la plus petite de toutes les semences que l'on jette en terre; mais après qu'on l'a semé, il monte et devient plus grand que tous les autres légumes, et pousse de grandes branches, en sorte que les oiseaux du ciel peuvent demeurer sous son ombre.» Marc 4: 30-32. Au loin et au près, la moutarde s'élève au-dessus des herbes et des graines, balançant légèrement ses branches dans les airs. Les oiseaux volent de rameau en rameau chantant parmi ses branches feuillées. Pourtant le grain d'où sort cette plante géante, est la moindre de toutes les semences. Il ne produit d'abord qu'un tendre rejeton, mais il a une forte vitalité et se développe jusqu'à ce que les oiseaux du ciel peuvent demeurer sous son ombre.

Le peuple voyait les plantes de moutarde qui croissaient si vigoureusement autour d'eux, et leurs esprits recevaient une vive impression de la parabole dont Jésus s'était servi pour faire pénétrer les enseignements de sa doctrine. Il déclare ainsi que ce n'est point par la force des armes, la pompe et le blason de guerre, que le royaume de Christ doit être établi. Mais cette œuvre est d'un développement graduel. Quoique le commencement puisse être petit, il croîtra et se fortifiera jusqu'à ce que, comme le grain de moutarde, il atteigne, quoique par des degrés imperceptibles de développement, une majestueuse grandeur.

Jésus prend cette pauvre petite graine pour illustrer ces grandes vérités. La plus petite plante n'est pas en-dessous de l'attention du grand Maître. Un grand nombre de ceux qui étaient là devaient commencer leur expérience chrétienne en ce jour, et croîtraient en force et en beauté, semblables au symbole du grain de moutarde qui, quoique foulé aux pieds, conserve sa vigueur. Cette image était écrite d'une manière ineffaçable dans l'esprit de centaines de personnes qui écoutaient les paroles de Jésus. Ils ne verraient jamais les vigoureuses plantes de moutarde si nombreuses dans cette région, sans que la parabole du Sauveur revint à leurs esprits; et leurs cœurs se souviendraient de la leçon concernant la mystérieuse influence de la grâce divine sur l'âme humaine, et la puissance vivifiante de la Parole qui se manifeste dans la vie journalière. «Il leur dit une autre similitude: Le royaume des cieux est semblable à du levain qu'une femme prend et qu'elle met parmi trois mesures de farine, jusqu'à ce que la pâte soit toute levée.»

Le levain dans la farine représente l'œuvre progressive de la grâce divine dans le cœur humain. Le levain n'était pas naturellement dans la farine; mais lorsqu'il s'y trouva placé, il produisit une fermentation qui eut pour résultat un changement total de la masse entière. Il en est ainsi des principes de la vérité divine qui, cachés dans le cœur d'un individu, changent toute sa nature et exercent une influence sur sa vie. Les sentiments naturels sont transformés, les affections sont purifiées et l'esprit en est élevé. Physiquement, un tel homme paraît le même; mais intérieurement, il a été re-

nouvelé par les principes célestes qui animent sa vie.

Et de nouveau Jésus prit les champs qui s'étendaient devant lui, les semeurs et les moissonneurs pour illustrer ses vérités, disant: «Le royaume des cieux est semblable à un homme qui avait semé de bonne semence en son champ. Mais pendant que les hommes dormaient, son ennemi vint, qui sema de l'ivraie parmi le blé et s'en alla. Et après que la semence eut poussé, et qu'elle eut produit du fruit, l'ivraie parut aussi.»

L'ivraie est une plante nuisible, très-désagréable pour le cultivateur car elle croît en même temps que le bon grain. On ne peut arracher l'ivraie parmi le blé, sans courir le danger de déraciner les jeunes plantes de blé; de plus, l'ivraie ressemble tellement au blé lorsqu'elle croît, qu'il est difficile de distinguer l'un d'avec l'autre.

Quand les serviteurs du père de famille vinrent et demandèrent, étonnés, d'où venait l'ivraie, puisqu'il avait semé de bonne semence dans son champ, il leur dit qu'un ennemi avait semé de l'ivraie parmi le bon grain pour lui nuire. Alors ils lui dirent s'ils ne devaient pas aller arracher l'ivraie et débarrasser le bon grain. «Et il leur dit: Non; de peur qu'il n'arrive qu'en cueillant l'ivraie, vous n'arrachiez le froment en même temps. Laissez les croître tous deux ensemble jusqu'à la moisson; et au temps de la moisson, je dirai aux moissonneurs: Cueillez premièrement l'ivraie, et liez-la en faisceaux pour la brûler; mais assemblez le froment dans mon grenier.» L'ennemi qui sème la fâcheuse semence est une image de l'œuvre de Satan sur l'esprit humain. Christ est le Semeur qui répand le précieux grain sur le fond inculte du cœur; mais l'ennemi des âmes y pénètre en secret et y sème la semence du mal. Ces germes d'erreur se lèvent très-abondants et portent leurs fruits nuisibles, arrachant quelquefois et détruisant les précieuses plantes qui sont autour d'eux. Le terrain qui aurait dû produire du bon grain pour la nourriture de l'homme, devient une solitude, et des semences de péché en sont transportées dans d'autres champs.

La croissance de l'ivraie parmi le bon grain attire l'attention. Il se pourra que le bon grain soit grandement désapprécié. Et même tout le champ peut être méprisé comme sans valeur par un observateur superficiel, ou par quelqu'un qui prend plaisir à découvrir le mal. Le semeur peut être condamné par lui, comme s'il avait mélangé l'ivraie au bon grain dans un mauvais but. C'est ainsi que ceux qui vivent dans le péché et les hypocrites, qui professent de suivre Jésus attirent le mépris sur le christianisme et répandent le doute dans le monde concernant les vérités de Christ. Comme la présence de l'ivraie parmi le blé neutralise à un haut degré l'œuvre du semeur, de même le péché parmi les chrétiens, détruit en quelque mesure le plan de Jésus qui a pour but de sauver l'homme déchu du pouvoir de Satan et rendre le terrain inculte du cœur humain fertile en bonnes œuvres.

L'ivraie ressemblait de si près au bon grain que les laboureurs se seraient facilement trompés lorsque les plantes étaient en herbe, et auraient pu arracher les bonnes plantes. Mais lorsque le champ fut blanc pour la moisson, alors la mauvaise herbe n'avait plus aucune ressemblance avec le blé qui pliait sous le poids de ses épis mûrs. Alors l'ivraie fut impitoyablement arrachée et détruite, tandis que le bon grain fut rassemblé au grenier. Des impies qui prennent de faux airs de piété, se mêlent pour un temps aux vrais disciples de Christ, et

cette apparence extérieure de christianisme est calculée pour en tromper beaucoup. Mais dans la moisson du monde, il n'y aura point de ressemblance entre le bien et le mal. Les méchants seront rassemblés loin des justes qu'ils ne troubleront plus jamais.

Après que Jésus eut renvoyé la multitude, et se fut retiré avec ses disciples à la maison, ils lui demandèrent d'expliquer la parabole qu'il leur avait adressée, et il répondit: «Celui qui sème la bonne semence, c'est le Fils de l'homme; le champ, c'est le monde; la bonne semence, ce sont les enfants du royaume; l'ivraie, ce sont les enfants du malin; l'ennemi qui l'a semée, c'est le diable; la moisson, c'est la fin du monde; et les moissonneurs sont les anges. Comme donc on amasse l'ivraie, et qu'on la brûle dans le feu, il en sera de même à la fin du monde. Le Fils de l'homme enverra ses anges, qui ôteront de son royaume tous les scandales et ceux qui font l'iniquité; et ils les jetteront dans la fournaise ardente: c'est là qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents. Alors les justes luiront comme le soleil dans le royaume de leur Père. Que celui qui a des oreilles pour ouïr, entende.»

Ces paroles de Jésus n'ont aucun sens pour ceux qui attendent un millénium temporel, quand tout le monde sera converti. Il déclare expressément que le bon grain et l'ivraie croîtront ensemble, jusqu'à la moisson, qui est la fin du monde. Alors l'ivraie sera rassemblée hors du champ; mais ne sera pas transformée, par un puissant miracle, en bon grain. Elle doit rester ivraie, et être jetée au feu et entièrement détruite.

Jésus, dans l'explication de la parabole, montra distinctement à ses disciples la grande différence qu'il devait y avoir entre le traitement des méchants et celui des justes au temps où l'homme sera jugé selon ses œuvres. Atteignant la fin des temps, il corrige les fausses doctrines de ceux qui s'élèvent pour tromper le peuple. Il voulait enseigner aux hommes que Dieu, qui fit tomber une terrible pluie de feu sur les villes de la plaine, à cause de l'iniquité qui était au milieu d'elles, veut sûrement punir le pécheur. Il tient les destinées des hommes dans sa main, et il ne peut souffrir qu'on se moque de lui à toujours. Jésus déclare lui-même qu'il y a un plus grand péché que celui qui attirera la destruction de Sodome et de Gomorrhe; c'est celui de ceux qui voient le Fils de Dieu et entendent ses enseignements, et se détournent pourtant du salut et rejettent le pardon qu'il offre. Mais les justes recevront en récompense la vie éternelle.

Jésus, dans ses enseignements, en cette occasion, prononça plusieurs paraboles afin que les vérités qu'il prêchait fissent une impression puissante sur l'esprit de ses auditeurs. La mission de notre Sauveur dans le monde était d'amener à la lumière des mystères cachés que l'homme borné n'aurait pu sonder, des problèmes divins que l'esprit humain est incapable de résoudre. «C'est ce salut qui a été l'objet de l'exacte recherche et de la profonde méditation des prophètes, qui ont prophétisé touchant la grâce qui vous était destinée.» «Dans lesquelles les anges désirent de voir jusqu'au fond.» 1 Pierre 1:10, 12

Le Fils de Dieu vint pour être la lumière du monde, pour révéler des mystères aux fils des hommes que même les anges avaient désiré vainement de comprendre. Il expliqua patiemment la merveilleuse transformation de mortels criminels en enfants de Dieu et devenant ses héritiers dans les cieux. L'introduction du péché avait ouvert la porte

à toute espèce de souffrances et de misères jusqu'à ce que les ténèbres morales couvrirent la terre comme d'un voile de deuil; mais Jésus, le Restaurateur, met l'homme en rapport avec Lui, et le crée de nouveau à sa divine image.

LA CONSCIENCE.

LA conscience n'est pas toujours un guide sûr et infaillible en matière de religion. Un tel guide ne peut pas se contredire; mais la conscience se contredit souvent. Elle porte certains païens à se jeter sous le char de Djagernaut; tandis qu'elle porte d'autres païens à envisager un tel acte comme étant cruel et censurable. Elle porte des personnes à suivre les enseignements *caractéristiques* du catholicisme; tandis qu'elle porte d'autres personnes à considérer ces enseignements comme étant dangereux.

Les Ecritures parlent non-seulement d'une «bonne conscience», d'une conscience «pure», et «sans reproche» (Actes 23:1; 1 Tim. 3:9; Actes 24:16.), mais aussi d'une «mauvaise conscience», d'une conscience «souillée» et d'une conscience «cautérisée» (trad. anglaise). Hébr. 10:22; Tite 1:15; 1 Tim. 4:2. Certes, si nous suivions la conscience dans tous ces cas, nous marcherions dans une voie tortueuse en formant notre caractère; nous serions bons, ensuite méchants; purs, ensuite souillés, endurcis dans le péché. Il est évident que la conscience, comme faculté, agit, approuve ou condamne, d'après les principes qui la gouvernent. En d'autres termes, les actions de notre conscience dépendent de notre éducation.

Je tiens dans ma main une médaille de cuivre sur laquelle sont gravées ces mots: «O Marie, conçue sans péchés, priez pour nous, qui avons recours à vous». Cette médaille me fut donnée il y a vingt-cinq ans par une dame catholique intelligente, demeurant au Canada, qui me pria avec instance et avec larmes de la porter sur ma personne. Elle croyait sincèrement que cette médaille possédait une vertu qui me convertirait au catholicisme romain. Et pour faire naître en moi de la confiance en cette médaille, elle me raconta l'anecdote suivante:

«Une veuve avait un fils unique. Ce fils la quitta pour passer quelques temps aux Etats-Unis. Après quelques années d'absence, il retourna à la maison paternelle, et dit à sa mère que durant son séjour aux Etats-Unis, il avait embrassé le protestantisme. Sa mère en fut fort attristée et fit son possible pour le faire retourner à l'église catholique. Mais tous ses efforts furent vains jusqu'à ce que, par inspiration, et avec une grande émotion, elle prit une médaille semblable à celle que je vous présente, ouvrit la bouche de son fils, et la jeta dedans. Il la rendit; mais elle eut sur lui l'effet désiré; elle fit de lui un bon catholique romain; et il suivit sa religion comme autrefois.»

Je ne pouvais pas m'empêcher de respecter les larmes, la sincérité et les bonnes intentions de cette dame. Mais tout cela n'était pas suffisant pour me faire renoncer à mes convictions. Ma conscience ne s'accordait pas avec la sienne. Je voulais des preuves bibliques. Si la conscience eût été suffisante pour nous diriger en matière de religion, Dieu ne nous aurait pas donné sa Parole. Il serait toujours prudent de suivre la conscience, si elle n'eût pas été pervertie par le péché. Maintenant il n'est prudent de la suivre que lorsqu'elle est en harmonie avec la Bible, que Dieu nous a donnée pour rectifier nos natures perverses.

Nous devons respecter la conscience, par-

ce qu'il se trouve en elle, même chez le pécheur, quelques traits de la loi de Dieu, que le péché n'a pas effacés. Mais cela ne suffit pas; il faut y ajouter d'autres traits de la loi divine, et les lumières de l'Évangile. Et qu'il est facile d'endurcir nos consciences en donnant lieu à l'incrédulité et à la séduction du péché, et en refusant de marcher dans la lumière. Alors la lumière qui est en nous est remplacée par des ténèbres, et nous ne discernons plus le péché de la justice comme nous le faisons aux jours de notre fidélité, ou lorsque nous ne nous opposons pas à la Parole de Dieu. Nous cessons graduellement de «trembler» à la Parole de l'Éternel et d'avoir un «esprit brisé.» Esa. 66:2. Nous cessons de frémir en vue de nos péchés; et la voix de la conscience cesse de se faire entendre comme elle le faisait autrefois.

Il en est de l'endurcissement de la conscience comme de l'adaptation de l'ouïe au bruit d'une machine, d'un moulin ou d'un convoi de chars en mouvement. D'abord le bruit distrait et empêche de dormir; mais ensuite, par une loi d'adaptation, nous pouvons dormir, soit près de la machine, ou près du moulin, ou sur les chars en mouvement, sans en éprouver le moindre inconvénient. Un Indien converti illustra ce sujet par une simple comparaison. Il dit: «C'est comme une roue à trois pointes aiguës qui tourne dans la poitrine. La première fois qu'elle tourne, elle fait mal; la seconde fois, elle fait moins mal; et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'elle tourne aussi vite que possible, sans que l'on souffre la moindre douleur.»

Il est dangereux de négliger un devoir dont on est bien convaincu par la Parole de Dieu, en disant: «Ma conscience ne me condamne pas.» C'est un mauvais signe; c'est une preuve que la conscience a besoin d'être transformée, amollie par la repentance, pour se soumettre à Dieu, et faire des efforts pour obéir à sa sainte volonté.

D. T. BOURDEAU.

LE DÉSERT DE JUDEE.

DANS les Ecritures, le mot désert semble s'appliquer à toute partie de pays inhabité ou inculte. Quelques-uns étaient entièrement secs et arides, tandis que d'autres présentaient de bons pâturages, et, dans quelques cas, étaient réellement beaux, surtout au printemps, lorsqu'ils étaient couverts avec une profusion infinie de fleurs éclatantes.

Le désert de Judée était le plus célèbre de la Palestine. Il s'étend au sud, depuis près de Bethel à quelque trente-cinq ou quarante milles, le long de la pente orientale qui aboutit au Jourdain et à la mer Morte.

Jérusalem, Hébron, Bethléem et Tekoah sont situés sur la partie élevée d'un plateau montagneux, dans ce qui est appelé, «Monts de Juda.» Cette région, quoique élevée et quelque peu rocheuse, abonde en lieux fertiles, et était riche en pâturages, bosquets d'oliviers, en vergers remplis de figuiers et en vignes. Entre cette contrée montagneuse et la mer Morte s'étend la partie la plus considérable du désert de Judée; c'est là que David erra longtemps, lorsqu'il était poursuivi par Saül; c'est là que Jean parut, prêchant le baptême de repentance pour la rémission des péchés.

Mais elle est mieux décrite par les paroles de ceux qui l'ont visitée. Le Dr. Fish dit qu'il ne faut parcourir qu'un jour à travers ces solitudes stériles où règne un éternel silence, où le soleil darde impitoyable-

ment ses rayons, pour apprécier les dons de Dieu dans les pâturages verts, les ruisseaux gazouillants et les pelouses arrosées. D'après les paroles de Mr. Porter : « Les déclivités orientales du plateau, si fertiles et pittoresques à Samarie, sont ici un désert—stériles, blanches et absolument désolées; sans arbres, sans herbe, ou ruisseau, ou source. Pentes nues de gravier blanc et de roches blanches qui descendent rapidement et irrégulièrement du sommet du plateau, jusqu'à ce qu'enfin elles plongent en précipices sourcilleux dans la vallée du Jourdain ou la mer Morte. Des ravins dénudés comme de grandes fissures, entre des murailles de rochers perpendiculaires qui ont souvent plusieurs centaines de pieds de haut, sillonnent ces lieux de haut en bas. » Il dit que la sauvage et farouche grandeur de quelques-uns de ces ravins ou canons est presque effrayante. Elle est décrite par Van der Velde comme « un désert stérile, aride, une succession infinie de collines informes, jaunes et couleurs de cendres, sans herbe ou arbrisseau, sans eau et presque sans vie! »

M. Prime, dans son ouvrage intitulé, « Vie sous la Tente en Terre Sainte », dit : « Nous traversâmes le Cédron, et nous poursuivîmes notre chemin à travers le sauvage et montagneux district qui est situé à l'ouest de la mer Morte. Aucune peinture ne peut donner l'idée de la complète désolation de cette contrée. On n'y voit pas un arbre, ni aucune végétation, excepté les petits buissons d'une plante sèche, dure, semblable au jonc, que des femmes de Bédouins ramassaient pour le chauffage. La surface de la contrée était comme si des milliers de collines coniques y étaient tombées, et nous devions chercher notre chemin autour et par dessus ces monticules. Elles n'ont aucune régularité entre elles. » Il dit encore : « La chose la plus remarquable de ces collines était la quantité immense de limaçons qui couvraient le terrain, ce qui donnait un aspect blanchâtre à de grandes étendues. »

Les profonds ravins et les gorges abondent en cavernes. Quelques-unes doivent être celles où David se cachait de son cruel persécuteur; et on en voit même plusieurs d'entre elles habitées par des moines, qui ont cherché à fuir le monde dans cette région de terrible solitude. Un écrivain parlant de l'un d'eux dit : « La tombe n'était pas une plus profonde réclusion pour lui qui fuyait les cours de l'Europe pour oublier et être oublié. »

Comme Jean baptisait dans le Jourdain, il dut plutôt prêcher dans la partie nord-est du désert qui était à peine moins inculte et sauvage que la partie déjà décrite. Dans quelques-unes de ces gorges, on trouvait pourtant quelques arbustes, et, dans la saison des pluies, les fleurs sont encore assez abondantes pour procurer du miel que de nombreux essaims d'abeilles vont déposer le long des bords et dans les infractuosités des rochers saillants. Quelques-uns pensent que les sauterelles dont se nourrissait St.-Jean étaient les insectes de ce nom qui se posent en grand nombre sur les buissons à la chute du jour; mais beaucoup supposent maintenant que sa nourriture était le fruit d'une espèce d'accacia que l'on trouve encore dans cette contrée. G. H. BELL.

—Vois toujours devant toi l'homme dont tu vas parler.—A. Dufrêne.

Vous serez justifiés par vos paroles; mais, par vos paroles aussi, vous serez condamnés.

UNE CONVERSATION CONCERNANT

—LA—

DESTINÉE DE L'HOMME.

SEPTIÈME SOIRÉE.

L'HOMME RICHE ET LAZARE.

MINISTRE.—Nous avons appris que *sheol* est situé dans le sein de la terre, et que c'est la demeure de tous les morts soit justes, soit injustes. Nous avons appris que les hommes entrent dans *sheol* à la mort et qu'ils y demeurent jusqu'à ce qu'ils en soient rappelés à la résurrection. (*) Nous examinerons maintenant ces passages qui parlent des habitants de *sheol* comme s'ils étaient des êtres vivants, capables d'éprouver de la joie et de souffrir la douleur.

VISITEUR.—J'aurai un grand plaisir à me joindre à vous, dans l'examen de ces passages, car je me sens tout-à-fait incapable de les concilier avec les faits que nous avons déjà appris concernant *sheol*.

MIN.—Il y a quatre passages qui semblent enseigner que ceux qui sont dans *sheol* sont réellement des êtres vivants. Premièrement. Le témoignage d'Esaië, que les rois qui avaient été mis à mort par le roi de Babylone étaient assis sur des trônes en *sheol*, et que, lorsque le roi de Babylone entra dans *sheol*, ils se levèrent de leurs trônes, et le raillèrent disant qu'il était devenu aussi faible qu'eux-mêmes. Esa. 14: 9-14. Secondement. Jérémie parle du temps où Rachel, la femme de Jacob, pleurait amèrement au sujet du massacre de ses enfants. Jér. 31: 15-17. Ceci eut lieu lorsque Hérode, environ 2000 ans après que Rachel fut entrée dans *sheol*, massacra les enfants de Bethléhem, lieu de sépulture de Rachel. Mat. 2: 16-18; Gen. 35: 19.

Troisièmement. Le prophète Ezéchiel nous dit que lorsque Pharaon et son armée défaite et détruite par le roi de Babylone descendraient dans *sheol* avec leurs armes de guerre, et seraient couchés dans *sheol* avec leurs épées sous leurs têtes, que le fort parmi les puissants lui parlerait du milieu de *sheol*, et que lorsque Pharaon verrait le grand nombre de ses ennemis qui avaient été mis à mort dans cette bataille, il serait « consolé » de la destruction de sa propre armée. Ezé. 32: 18, 21, 27, 31. Quatrièmement. Notre Seigneur dans sa parabole de l'homme riche et de Lazare, parle de l'un comme souffrant des tourments dans *sheol* ou *hades*, et de l'autre comme étant consolé dans le sein d'Abraham. Il rapporte aussi la conversation qui eut lieu entre Abraham et l'homme riche. Luc 16: 19-31. Voilà les passages qui semblent indiquer que *sheol* n'est pas la demeure des morts, mais qu'il est peuplé d'êtres vivants.

VIS.—Cela s'accorderait certainement mieux avec les vues que j'ai longtemps soutenues, d'accepter les témoignages de ces passages comme établissant la doctrine que ceux qui sont en *sheol* sont des êtres vivants, intelligents, capables de converser ensemble, d'éprouver la joie et de souffrir la douleur. Vous appelez le récit de l'homme riche et de Lazare une parabole; mais y a-t-il quelque raison suffisante pour désigner l'histoire de ces deux hommes comme une parabole?

MIN.—Le récit de l'homme riche est la

(*) NOTE.—Dans les numéros de mai et de juin le lecteur trouvera plusieurs faits importants concernant SHEOL, et une liste de tous les passages de la Bible, dans lesquels se trouvent SHEOL ou HADES, et comment ils sont traduits dans tous les cas, par plusieurs éminents traducteurs. Pour gagner de l'espace dans cet article, nous rappellerons plusieurs de ces faits sans les répéter en plein.

conclusion d'un discours composé de paraboles. Ce discours occupe les chapitres 15 et 16 de Luc, et est adressé à des péagers et à des gens de mauvaise vie, en présence de scribes et de pharisiens qui les méprisaient. Luc 15: 1, 2. Et il est admirablement adapté à ces deux sortes d'auditeurs, car il encourage les pénitents, et avertit ceux qui se confiaient en leur propre justice. Ainsi Luc 15 nous présente les paraboles de la brebis perdue, des dix pièces d'argent et de l'enfant prodigue. Le chapitre 16 forme deux paraboles; l'économe infidèle, et l'homme riche et Lazare. Aucun de ces cinq récits n'est appelé parabole, sauf le premier. Le récit de l'homme riche est introduit précisément de la même manière que la parabole de l'enfant prodigue et celle de l'économe infidèle qui la précèdent immédiatement.

Ainsi il est dit dans Luc 15: 11: « Un homme avait deux fils, » et dans Luc 16: 1: « Il y avait un homme riche qui avait un économe. » Ensuite vient de la même manière (verset 19) le récit de l'homme riche et de Lazare: « Il y avait un homme riche qui se vêtait de pourpre et de fin lin, et qui se traitait bien et magnifiquement tous les jours. » Il ne peut donc y avoir aucun doute que notre Seigneur fit ce récit de la même manière et dans un même but que celui qu'il avait en faisant les récits qui précèdent. De même que ceux-ci, c'est une relation donnée dans le but d'illustrer certaines grandes vérités. C'est ce que nous entendons en l'appelant une parabole.

VIS.—Mais cette parabole se rapporte à *sheol* la demeure des morts, tandis que toutes les autres paraboles de notre Seigneur sont tirées de choses familières à l'homme dans les affaires de cette vie. Pourquoi en est-il ainsi dans ce cas?

MIN.—C'est parce que cela illustre certaines vérités qui ne pourraient pas être si bien expliquées d'une autre manière. Quoique ses auditeurs n'eussent pas été témoins de choses en *sheol*, ils étaient pourtant habitués aux faits concernant ce lieu, car l'Ancien Testament, comme nous l'avons vu, parle de *sheol* 65 fois. Il voulait enseigner que dans *sheol* aucun homme n'est honoré simplement parce qu'il est riche, ni méprisé à cause de sa pauvreté, et que les pécheurs qui entrent dans *sheol* quelque élevée qu'ait été leur position dans la vie, sont irrémédiablement perdus. Nous verrons dans le cours de cet examen que notre Seigneur affirme que ce qu'il avait dit concernant la condition de l'homme en *sheol* aurait pu être aussi appris par les écrits de Moïse et des prophètes. Il est donc certain que ce que Moïse et les prophètes dirent concernant *sheol*, dans l'Ancien Testament, est en parfaite harmonie avec ce que Christ lui-même enseigne ici concernant ce lieu. (*)

VIS.—Il est dit que l'homme riche se traitait splendidement, mais que Lazare était pauvre et sans secours, et de tous deux qu'ils moururent. Mais pourquoi y a-t-il une différence si marquée dans ce qu'il est dit con-

(*) NOTE.—Moïse et les prophètes enseignent clairement qu'il n'y a pas de repentance en SHEOL parce qu'il est le « pays d'oubli » où n'existe aucune science. Mais ils n'enseignent pas que les méchants entrent dans le lac de feu lorsqu'ils entrent dans SHEOL. Si l'homme riche avait été réellement jeté dans le feu lorsqu'il entra dans SHEOL, les méchants rois mentionnés par Esaië auraient aussi été jetés dans le feu, mais, au lieu de cela, ils sont représentés comme assis sur des trônes dans SHEOL. Il n'y a pourtant point là de contradiction. Les rois sont représentés comme agissant comme ils auraient agi s'ils eussent été en vie; et de même, l'homme riche est représenté comme souffrant ce que certainement il souffrira aussitôt qu'il se réveillera, à la résurrection de condamnation.

cernant les funérailles de ces deux hommes.

MIN.—C'est à cause de la différence qui existait entre leurs caractères et leurs circonstances. Il est dit de l'homme riche qu'il fut enseveli, et nous pouvons en conclure raisonnablement qu'il eut de splendides funérailles, en rapport avec sa haute position dans la vie. Mais il n'est pas dit de Lazare qu'il fut même enseveli. Il ne lui fut pas accordé de magnifiques funérailles. Il est probable qu'on le trouva mort sur les terres de l'homme riche, et que ce pauvre mendiant, couvert d'ulcères, fût débarrassé avec le moins de peine possible. A vue humaine, il eut la sépulture d'un animal. Mais ce pauvre homme, oublié par tous ses amis terrestres, et apparemment méconnu au ciel, avait, inaperçu à l'œil mortel, un tel ensevelissement que les riches de la terre entière ne pourraient commander. Les anges de Dieu suivirent ceux qui le portèrent dans ce tranquille lieu de repos, d'où finalement, lorsque *hades* rendra les justes, au son de la dernière trompette, ils le prendront à travers les airs, pour aller à la rencontre de son Rédempteur triomphant. Jusqu'à ce temps, nous le laissons endormi en Jésus, reposant dans l'espérance avec Abraham, le père des fidèles, et avec tous les hommes de Dieu des anciens temps qui n'ont pas encore reçu l'effet des promesses. Hébr. 11:8-16, 39, 40. L'homme riche et le mendiant sont maintenant sous le pouvoir de la mort, et tous deux sont entrés dans *sheol*.

VIS.—Mais pourquoi dites-vous que Lazare entre dans *sheol*, quand ceci n'est dit que de l'homme riche?

MIN.—Nous avons appris par un examen précédent que toute l'humanité entre dans *sheol* à la mort. Ainsi tous les méchants vont dans *sheol*. Ps. 9:18; 31:18; 49:15. Toute l'humanité y va. Ps. 89:49; Ecclé. 9:10. Abraham et Lazare étaient donc bien certainement dans *sheol*, et ceci nous est confirmé par le fait qu'ils n'étaient pas tellement éloignés de l'homme riche, puisqu'il pouvait les reconnaître à la vue, et converser avec eux. Abraham et Lazare n'étaient donc pas au ciel, mais en *sheol*, la demeure des morts.

VIS.—Mais *sheol* est un lieu où règne le silence, le secret, le sommeil, le repos, les ténèbres, la corruption et les vers. Job 14:12-15; 17:13-16; 3:11-19; Ps. 88:11-13. Il n'y a point de science dans *sheol*, car il ne se trouve que les morts dans cette demeure. Esa. 14:9; Apoc. 20:13. Ainsi Salomon dit: «Fais selon ton pouvoir tout ce que tu auras moyen de faire; car dans le sépulcre, où tu vas, il n'y a ni œuvre, ni discours, ni science, ni sagesse.» Ecclé. 9:4-6, 10. Ezéchiel représente *sheol* comme situé dans les parties les plus basses de la terre, c'est-à-dire en dessous de la surface de la terre, qu'il appelle «la terre des vivants». Ezé. 32:18, 27, 32. C'est un lieu où dominent les ténèbres et le silence, où il n'y a ni sagesse, ni science. C'est la place des morts, et ceux qui y sont, sont appelés l'«assemblée des morts.» Prov. 21:16. (*) Nous touchons maintenant à ces difficultés que je désire que vous m'expliquiez. Dans la complète obscurité de *sheol*, comment les hom-

mes peuvent-ils se voir les uns les autres? Dans le pays de l'«oubli», comment peuvent-ils se rappeler les événements de leur vie passée? Ps. 88:11-13. Dans un lieu où il n'y a point de connaissance, comment l'homme riche pouvait-il reconnaître Abraham qu'il n'avait jamais vu? Où il n'y a ni œuvre, ni discours, comment pouvait-il délibérer d'un plan pour avertir ses frères impies? Et dans *sheol*, où il n'y a point de sagesse, comment Abraham pouvait-il donner des réponses aussi sages? En *sheol* où les méchants sont dans le silence de la mort, comment l'homme riche pouvait-il converser avec Abraham? Ps. 31:18; 1 Sam. 2:9; Ps. 115:17. Et puisque les justes ne peuvent point louer Dieu dans *sheol*, et ne se souviennent même plus de son nom, (Ps. 6:6; Esa. 38:10-19; Ps. 146:1-4) comment arrive-t-il qu'ils peuvent si bien comprendre toute autre chose et en parler?

MIN.—Nous répondons à ces questions précisément comme nous le faisons pour celles que fait naître le témoignage de Moïse et des prophètes, auxquels nous sommes renvoyés dans cette parabole. Quand Rachel morte depuis longtemps, est représentée comme versant des larmes et pleurant la mort de ses enfants; quand les hommes puissants, morts, parlent avec Pharaon dans *sheol*, et qu'il est «consolé» de ce qu'il voit dans la partie basse de la terre; et lorsque le roi de Babylone est raillé par les rois morts qui se lèvent de dessus leurs trônes, dans *sheol*, et se moquent de sa chute; quand nous lisons tout cela sur ce lieu où tout est ténèbres, silence, secret et mort,—une place dans la terre elle-même, et lorsque nous considérons que cette parabole se rapporte à cette place même et nous renvoie à ces témoignages pour avoir des informations sur ce sujet, il devient évident qu'une réponse commune concerne toutes ces questions.

VIS.—Il ne peut y avoir de doute que tous ces cas peuvent être interprétés de la même manière, mais quelle est la juste et propre explication de ces choses difficiles?

MIN.—Les morts sont personnifiés, et on les fait parler et agir selon les faits qui se rapportent à leurs circonstances respectives, comme s'ils étaient vivants. (*) Pourquoi l'Esprit de Dieu n'aurait-il pas fait cela, lorsqu'il a jugé bon de personnifier toute espèce de choses inanimées? Ainsi le sang d'Abel cria à Dieu. Gen. 4:10. Et ainsi dans Job, on fait parler l'abîme et la mer et même la destruction et la mort sont représentées comme disant qu'elles avaient entendu, de leurs oreilles, parler de la renommée de la sagesse. Job 28:14, 22. La pierre, vers le sanctuaire, entendit toutes les paroles que l'Eternel dit à Israël. Jos. 24:27. Les arbres eurent une élection et firent des discours. Juges 9:8-15. L'épine proposa une alliance matrimoniale avec le cèdre. 2 Rois 14:9; 2 Chr. 25:18. Tous les arbres de la forêt crièrent de joie à la présence de l'Eternel. 1 Chr. 16:33. Les cèdres du Liban dirent au roi de Babylone que depuis sa chute, personne n'était monté pour les couper. Esa. 14:8. «La pierre criera de la paroi, et les nœuds qui sont dans les poutres lui répondront.» Hab. 2:11. Le salaire des ouvriers, retenu par fraude cria à Dieu. Jacq. 5:4. Abel quoique mort parle. Hébr. 11:4. Les âmes sous l'autel, mises à mort pour leur témoignage, et

qui ne vivent point avant la première résurrection, crient vengeance à Dieu. Apoc. 6:9, 10; 20:4. Et finalement la mort et *sheol* sont tous personnifiés, l'une montant un cheval pâle, l'autre suivant, et tous deux détruisant l'humanité. Et cette personnification est encore portée plus loin, lorsque la mort et *sheol* comme des ennemis vivants, sont jetés à la fin dans le lac de feu. Apoc. 6:8; 20:14; 1 Cor. 15:54-56; Osée 13:14.

VIS.—Mais avons-nous dans la Bible quelque règle qui nous autorise à interpréter ainsi le bien-être de Lazare et le tourment de l'homme riche?

MIN.—L'apôtre Paul nous a donné une telle règle, quand il dit de Dieu qu'il «fait revivre les morts et appelle les choses qui ne sont point, comme si elles étaient.» Rom. 4:17. Et notre Seigneur, dans cette remarquable discussion avec les Saducéens dans laquelle il prouva la résurrection des morts par le fait que Dieu parle d'Abraham mort comme s'il était en vie, nous donne la même clef, ainsi: «Car tous vivent à lui.» Luc 20:38. Il est parlé d'Abraham mort comme s'il vivait, parce que dans le dessein de Dieu, il doit vivre de nouveau.

Lazare mourut mendiant. Mais il repose dans l'espérance comme un héritier de l'héritage promis à Abraham. La vie éternelle et une félicité sans fin sont à lui, et il est dit par personnification qu'il est consolé. L'homme riche vécut dans la plus grande splendeur et mourut impénitent. Le lac de feu doit être sa portion. Par personnification, il est représenté comme y étant déjà. Ceci est d'accord avec l'enseignement de St.-Paul, quand il dit de Dieu qu'il appelle les choses qui ne sont point comme si elles étaient. C'est-à-dire que Dieu parle des choses qui n'existent que dans ses desseins comme si elles avaient une existence présente; parce qu'elles existeront sûrement; ainsi que lorsqu'il appela Abraham père de plusieurs nations, au moment même où il n'avait point de fils. Gen. 17:5; Rom. 4:16, 17. Ceci se voit encore plus clairement quand nous considérons que, pour Lazare, dans le silence de *sheol*, il n'y aura pas un moment entre sa mort, à la porte de l'homme riche, et sa résurrection à la vie éternelle; et pas un moment pour l'homme riche, entre l'instant où il ferma ses yeux à la lumière, et celui où il les ouvrira à la résurrection de condamnation.

VIS.—Il me semble que vous avez interprété cette parabole en parfaite harmonie avec les déclarations de Moïse et des prophètes concernant *sheol*. Voulez-vous me dire brièvement comment vous comprenez le dessein de cette parabole?

MIN.—Notre Seigneur avait pour but dans cette parabole, d'enseigner qu'il n'y a pas de temps pour la repentance, après que les hommes sont entrés dans *sheol*, et que ceux qui meurent dans le péché, quelle qu'ait été leur haute position dans cette vie, doivent avoir le lac de feu pour leur portion. Moïse et les prophètes sont en parfaite harmonie avec notre Seigneur. Ils représentent que dans *sheol* il n'y a ni science, ni sagesse; que les hommes n'y peuvent pas même penser à Dieu, et qu'ils dorment du sommeil de la mort. Il ne peut donc y avoir de repentance en *sheol*, ni aucun moyen par lequel les méchants peuvent échapper à la punition de leurs péchés. Mais il ne peut y avoir de punition pour les méchants en *sheol* jusqu'à ce qu'ils se réveillent à la résurrection des injustes. Les frères de l'homme riche n'avaient donc pas besoin que quelqu'un ressuscite pour les avertir de se repentir. Ils avaient de nombreux témoignages dans les paroles de Moïse et des prophètes, que

(*) NOTE.—Le lecteur ne doit pas supposer que SHEOL est une immense caverne dans l'intérieur de la terre, dans laquelle, comme dans une vaste chambre, tous les morts sont réunis en présence les uns des autres. Au contraire on voit par beaucoup de passages que SHEOL s'étend partout où se trouvent des morts, sous la surface de la terre, et que même le roi de Babylone, lorsque les autres rois se moquaient de lui, n'était pas en réalité un être vivant, vêtu de la splendeur royale, mais était alors sous la puissance de la corruption et des vers. Esa. 14:9, 11.

(*) NOTE.—La personnification est une figure de langage par laquelle les choses sont représentées comme des personnes; ou par laquelle les choses inanimées sont représentées comme des êtres animés, ou par laquelle on fait parler une personne absente, ou on représente une PERSONNE MORTE comme vivante et présente.—WEBSTER.

la vie présente est le seul temps pour la repentance, et que les hommes qui meurent dans le péché doivent avoir leur portion, à la fin, dans le lac de feu.

Vis.—Mais lorsque notre Seigneur répondit aux saducéens concernant la résurrection, n'enseigna-t-il pas qu'Abraham, Isaac et Jacob étaient alors en vie? Et Jude, n'enseigna-t-il pas que les Sodomites souffrent même à présent la vengeance du feu éternel? Et comment les âmes sous l'autel peuvent-elles réclamer la vengeance de Dieu contre leurs meurtriers, si elles n'étaient pas elles-mêmes des êtres vivants?

MIN.—Nous devons renvoyer l'examen de ces passages jusqu'à notre prochaine entrevue.

MORT DE CHARLES IX.

LE cri d'indignation qu'avait soulevé dans toute l'Europe le massacre de la St.-Barthélemy, tomba comme le glas funèbre aux oreilles du lâche et dépravé Charles. La maladie commença à détruire avec une nouvelle violence, sa constitution épuisée. Il devint silencieux, morose, irritable et triste. Il se retira de toute société et se livra lui-même au pouvoir du remords. Il était détesté des Protestants, et entièrement méprisé des Catholiques. Une sueur de sang suintait de chaque pore, et teignait ses draps de lit. Il poussait de temps en temps un cri de remords, et son aspect malheureux chassait tous ceux qui étaient dans la chambre, sauf ceux qui étaient obligés de le servir. Il gémissait et pleurait incessamment, en s'écriant: «Oh! que de sang! oh! que de meurtres! Hélas! pourquoi ai-je suivi de si mauvais conseils?»

Il voyait continuellement des spectres de Protestants, avec des blessures affreuses, ensanglantés, qui se tenaient près de son lit; et des démons, à l'aspect hideux, tenant dans leurs mains des instruments de torture, avec une malice moqueuse et horrible, qui semblaient attendre impatiemment pour se saisir de son âme, au moment où elle s'échapperait de son corps défaillant.

Le jour avant sa mort, il était couché dans son lit, et profondément silencieux durant quelques moments. Se levant tout-à-coup, il cria: «Appelez mon frère.» Sa mère qui était assise à côté de lui, envoya un serviteur appeler François, le duc d'Alençon. «Non, pas lui,» répliqua le roi; «je veux dire mon frère, le roi de Navarre.»

Henri de Navarre était alors retenu, comme un prince prisonnier, à la cours de Catherine. Il avait fait plusieurs tentatives pour s'en échapper, mais toutes avaient échoué. Catherine ordonna d'appeler Henri. Afin de l'intimider, et pour l'empêcher ainsi de s'exprimer librement devant son fils mourant, la reine ordonna qu'il fût amené à travers les voûtes du château, entre une double ligne de soldats de la garde, tout armés. Lorsque Henri descendit dans ce triste donjon, et vit briller les armes des soldats, il sentit que l'heure de son assassinat était arrivée. Il passa pourtant à travers, sain et sauf, et fut amené dans la chambre de son beau-frère, son ancien ami d'enfance, le roi mourant. Charles IX, subjugué par le remords, et effrayé par la mort qui approchait, le reçut avec douceur et affection, et pleurant avec effusion, il l'embrassa au moment où il s'agenouilla près de son lit.

«Mon frère,» dit le roi mourant, «vous perdez un bon maître et un bon ami. Je sais que vous n'êtes pas la cause des troubles qui m'ont frappé. Si j'avais cru tout ce qui m'a été dit, vous ne seriez pas vivant à l'heure qu'il est; mais je vous ai toujours aimé.»

Tournant alors ses yeux du côté de la reine-mère, il dit avec énergie: «Ne vous confiez pas en . . .» Catherine l'interrompit soudainement et l'empêcha d'ajouter les mots: «*ma mère.*»

Charles désigna son frère Henri, le roi de Pologne, comme son successeur. Il exprima le désir sincère que ni son jeune frère François, duc d'Alençon, ni Henri, ne troublent le repos du royaume. La nuit suivante, lorsque l'horloge de la cathédrale frappa minuit, la nourrice qui était assise, avec deux veilleurs, à côté du lit du mourant, l'entendit soupirer et gémir, et pleurer ensuite convulsivement. Elle s'approcha doucement du lit et tira les rideaux. Charles tourna ses yeux obscurcis et désespérés vers elle et s'écria: «Oh! nourrice! nourrice! que de sang j'ai versé! que de meurtres j'ai commis! Grand Dieu! pardonnez-moi, pardonnez-moi!» Un tremblement convulsif l'agita pendant un moment, sa tête retomba sur son oreiller, et le malheureux roi était mort. Il mourut à l'âge de vingt-quatre ans, exprimant son contentement de ne point laisser d'héritier pour vivre et souffrir dans un monde si plein de misère.

L'INQUISITION N'EST PAS MORTE.

LE correspondant de l'*Observer* de New-York pense que l'Inquisition n'est pas une chose qui appartienne au passé. Ce qu'il était dit dans un précédent article sur le Monte Vecchio, la plus ancienne prison de l'Inquisition, qui fut abandonnée il y a deux cents ans, fut supposé, par un autre correspondant, s'appliquer à toutes les prisons de l'Inquisition; et cette erreur a donné occasion à la lettre suivante, reçue de la Ville Eternelle, et datée du 12 mai:

Quant à l'existence de l'Inquisition, même à présent, il n'est point de Romain libéral qui en doute, quoiqu'elle n'ait plus le pouvoir de brûler, de torturer et d'emprisonner. La présence seule du gouvernement italien l'empêche de nuire. Mais elle donne de temps à autre des signes de son existence, par la prohibition de nouveaux livres. Ils sont mis «à l'Index»—cet Index qui doit maintenant contenir les plus nobles et les meilleures pensées que l'Italien ait eues depuis des siècles. Ainsi le Père Curci, jésuite aux opinions libérales, fut banni de l'ordre, il y a un an ou deux. Quand la République Romaine fut établie, en 1849, le palais de l'Inquisition fut converti en logements pour les pauvres, après avoir été pendant quelques jours exposé aux regards du public. Il fut proposé de le raser jusqu'au sol et d'y élever une colonne d'infamie, mais l'idée de l'employer pour les pauvres prévalut. Mais lorsque les Français placèrent Pie IX sur le trône papal, l'Inquisition reprit possession de ce palais, et le rendit à son emploi primitif. Après la terrible révélation de ses secrets, les Jésuites ne présumèrent pas de torturer comme ils avaient fait, mais ils y gardèrent des prisonniers «*in duro carcere.*» Les libéraux qu'ils persécutaient et emprisonnaient, au lieu des hérétiques et des Juifs, furent gardés dans une autre prison,—celle de San Michele—mais c'était aussi l'œuvre des Jésuites et de leur instrument, la Sainte Inquisition. Bien des libéraux, encore comparativement jeunes, vivant à présent à Rome, ont été emprisonnés là pendant des années. Ce n'est que l'entrée du gouvernement italien à Rome, en 1870, qui ouvrit les portes des prisons et ramena dans la ville

cette noble armée d'exilés italiens qui ont été errants dans les villes et les pays étrangers.

On pourrait écrire des volumes sur ce sujet, et ceux qui désirent avoir d'autres informations, peuvent lire un livre qui a été, je pense, traduit en français: «Rome Papale», par le Rév. Luigi de Sanctis. Le livre du prof. Timothy Dwight sur «La République Romaine de 1849» en donne quelques détails intéressants. En ceci, il n'y a point de doute, c'est que partout où vont les Jésuites, l'Inquisition s'y établit sous une forme où sous une autre. Car, pour être morte il y a deux cents ans, elle vit encore, et déploierait toutes ses violences, même à New-York, si elle en avait le pouvoir.—*Review and Herald.*

LA foi dit toujours: Si tu *veux*; non pas: Si tu *peux.*—*Luther*

Correspondance.

EXTRAITS DE LETTRES.

Un évangéliste de la France nous écrit comme suit:

Merci pour m'avoir envoyé quelques numéros de votre intéressant journal. Certains articles m'ont instruit, d'autres m'ont édifié et d'autres me font réfléchir. La question du SEPTIÈME JOUR n'est pas encore résolue pour moi, mais j'estime que, quoique secondaire, cette question n'est pas sans importance; on ne saurait trop s'inspirer de la volonté de Dieu à tous égards, surtout quand on jouit de l'immense privilège de pouvoir se dire enfant de Dieu, par les parfaits mérites de Jésus-Christ. . . . L'article intitulé «Baptême à Hohwald, Alsace,» m'a beaucoup intéressé relativement au baptême du fr. S. et sa femme. Cela m'a rappelé ma propre histoire et celle de mon épouse, à l'égard du baptême des croyants, que nous avons accompli, après avoir reconnu que le pédobaptême n'avait aucun fondement dans les Saintes Ecritures.

Un autre évangéliste nous écrit:

Les articles qui combattent les erreurs de M. Darby m'ont paru bien concluants, et je cherche à les faire connaître aux âmes droites mais égarées. Quant au Sabbat et au baptême des enfants, j'ai toujours eu des doutes sur la légitimité de l'usage généralement adopté.

Voici un fragment d'une lettre d'un monsieur de la Suisse:

Nous vous remercions beaucoup de nous avoir envoyé quelques numéros de votre journal, LES SIGNES DES TEMPS, et c'est avec plaisir que nous le lisons. Nous le trouvons très-intéressant. Maintenant que les affaires ont repris, qu'il y a beaucoup d'occupation, ce qui nous permet de prendre un abonnement pour une année, vous voudrez bien prendre remboursement au premier numéro que vous nous enverrez.

Un autre monsieur de la Suisse nous écrit:

J'ai bien reçu le dernier numéro de votre estimable journal, LES SIGNES DES TEMPS. J'ai bien reçu aussi les précédents, et je vous remercie bien sincèrement pour l'attention bienveillante que vous avez pour moi. Je prie Dieu qu'il vous vienne en aide et qu'il vous conserve à tous, bien-aimés frères, une bonne santé. Votre journal m'intéresse beaucoup; je le lis avec attention, et cela plusieurs fois, afin de le bien comprendre. Je voudrais pouvoir vous dire beaucoup de bonnes choses, mais malheureusement mes capacités ne le peuvent pas.

Une dame de la Suisse nous écrit comme suit:

Combien je suis heureuse d'avoir reçu votre journal; il est pour moi un ami dans la détresse; chaque fois j'y puise de nouvelles forces, j'y trouve de nouveaux enseignements, et je sens toujours davantage combien le Seigneur est bon. * * * Dorénavant je mettrai ma confiance dans Celui qui ne peut tromper, et j'en ai demandé de m'enseigner la soumission à sa volonté, tel que l'explique M. Andrews, et de préparer mon cœur à recevoir la semence, et à porter les fruits convenables à la repentance.

LES SIGNES DES TEMPS

„Heureux ceux qui font ses commandements“

BALE (SUISSE), JUILLET 1881.

JAMES WHITE,
J. N. ANDREWS, } RÉDACTEURS
URIAH SMITH,

L'OEUVRE DE LA PATIENCE.

L'EXERCICE de la patience est une des choses les plus difficiles de l'expérience chrétienne. C'est la soumission de notre volonté à la volonté de Dieu, quand toutes choses dans notre situation sont pénibles et irritantes. St.-Paul dit que l'affliction produit la patience. Rom. 5:3. St.-Jacques commence son épître par ces paroles remarquables: «Mes frères, regardez comme le sujet d'une parfaite joie les diverses afflictions qui vous arrivent, sachant que l'épreuve de votre foi produit la patience. Mais il faut que l'ouvrage de la patience soit parfait, afin que vous soyez parfaits et accomplis, en sorte qu'il ne vous manque rien.»

Christ dit à ses disciples qu'ils auraient des afflictions. Jean 16:33. Nous comprenons par les paroles de St.-Paul et de St.-Jacques pourquoi l'affliction est nécessaire au chrétien. C'est l'affliction qui produit la patience, ou c'est l'épreuve de notre foi qui produit la patience. Mais l'affliction n'a pas toujours pour résultat la patience. Il arrive souvent que l'affliction produit l'impatience. On peut plutôt dire qu'en général l'affliction produit l'impatience, et cela, non-seulement chez les impies, mais chez beaucoup de personnes qui portent le nom de chrétiens. Il n'est pas difficile d'en expliquer la cause. Quand la tribulation et l'affliction nous frappent, Satan vient aussi avec un terrible pouvoir pour nous tenter et nous harceler. S'il nous trouve veillant dans la prière, il est probable que nous remporterons la victoire sur lui; et bien loin de donner lieu à un esprit d'impatience et de manifester cet esprit en paroles de murmures et d'aigreur et en actes de désobéissance envers les autres, nous posséderons nos âmes par la patience, et la paix de Dieu qui surpasse toute intelligence gardera notre âme dans la tranquillité au milieu de la plus grande agitation. La mauvaise humeur ne nous dominera pas, des paroles amères ne s'échapperont pas de notre bouche, et nous ne rendrons pas les autres malheureux par quelque acte désobligeant.

Cette lutte de notre âme avec la puissance de Satan est ce que la Bible appelle le combat chrétien. Le chrétien est soutenu dans cette lutte terrible par la grâce de Dieu; et cette grâce de Dieu est reçue moment après moment en réponse à la prière fervente. Le chrétien ressemble alors à ce buisson que Moïse vit au milieu des flammes. Ex. 3:2, 3. Il était au milieu de flammes ardentes sans être consumé. Celui qui est maître de son esprit, dit Salomon, en parlant de cette espèce de lutte, vaut mieux que celui qui prend des villes. Prov. 16:32. La lutte est en réalité entre la puissance de la grâce de Dieu et la force des tentations

de Satan. Le chrétien n'est pas seulement simple spectateur du conflit entre ces puissantes forces. Le pouvoir de résister à Satan vient de Dieu, mais l'exercice de ce pouvoir est l'acte du chrétien.

Veiller et prier, sont les moyens par lesquels le chrétien exerce la grâce de Dieu, ou, par lesquels il s'exerce lui-même à la sainteté. Mais quand l'affliction nous arrive accompagnée des violentes tentations de Satan, et que nous ne sommes pas trouvés veillants dans la prière, il s'en suit de terribles conséquences. Le cœur s'élève en rébellion contre Dieu et en amertume contre nos semblables. Ensuite des paroles blessantes s'échappent de nos lèvres, et ceux avec lesquels nous vivons ne sont pas seulement rendus malheureux, mais se laissent peut-être entraîner avec nous dans cet esprit d'amertume. Alors des paroles blessantes sont échangées entre les parties, la mauvaise humeur domine de plus en plus, l'Esprit de Dieu est repoussé, la cause de Dieu est déshonorée et Satan triomphe.

Cette expérience est souvent faite par des personnes qui se supposent elles-mêmes être de bonnes chrétiennes. Au lieu de remporter la victoire sur Satan, il remporte la victoire sur elles. Au lieu de dompter leur propre esprit, et de régler leur propre humeur, elles donnent lieu à la colère et à l'impatience, comme s'il n'y avait point de mal à faire cela. Elles se supposent même dans le chemin du ciel, et pensent que parce qu'elles ont professé la religion de Christ pendant plusieurs années, elles sont des chrétiennes de longue expérience; quoique, peut-être, durant toute leur vie, la grâce de Dieu n'ait jamais remporté la victoire dans aucun de ces conflits avec Satan. Quand ces personnes ont été tentées par l'impatience, elles ont toujours cédé à cette tentation, et quoique l'Esprit de Dieu en ait été contristé, et la cause de Dieu déshonorée, peut-être que jamais dans leur vie elles n'ont confessé une seule de ces manifestations de mauvaise humeur. Cette sorte d'expérience chrétienne ne se terminera pas en vie éternelle. Il n'y a pas de promesse dans la Parole de Dieu pour ceux qui ne vainquent pas. La grâce de Dieu est suffisante pour rendre chacun capable de faire cela et ceux qui tombent dans la lutte, manqueront la vie éternelle.

St.-Paul dit que la patience produit l'épreuve. Rom. 5:4. St.-Jacques dit que l'œuvre de la patience soit parfaite, afin que vous soyez parfaits et accomplis, en sorte qu'il ne vous manque rien. L'expérience chrétienne procède donc de l'exercice de la patience, et il ne peut y avoir d'expérience chrétienne où la patience ne règne pas dans le cœur et la vie. Nous exerçons la patience quand nous sommes dans l'affliction. Nous le faisons en demandant la grâce de Dieu, pour nous soutenir dans l'angoisse que nous souffrons, et aussi longtemps que nous allons à Dieu pour être aidé, il nous communiquera les richesses de sa grâce, et nous serons de plus en plus transformés à la ressemblance de Christ. Nous avancerons dans l'expérience chrétienne jour après jour. La

grâce de Dieu règnera dans notre vie, l'amour de Dieu qui accomplit sa loi sera perfectionné dans notre cœur et se manifestera dans toute notre conduite. Nous dépouillerons le vieil homme, et nous vêtirons le nouvel homme, et notre expérience chrétienne qui commença comme la faible lumière du matin avancera en force et en puissance jusqu'à ce qu'elle soit semblable à la lumière du soleil à midi, et ce résultat sera tel, même chez le plus humble chrétien, chez lequel la patience aura son œuvre parfaite.

LE CARACTÈRE DE LA LOI DE DIEU.

—UNE—

LETTRE DE M. LE PROF. CRAMER
AVEC RÉPONSE.

CHAPITRE I.

LETTRE DE M. LE PROF. CRAMER.

[LORSQUE cette lettre nous est parvenue, nous avons justement commencé l'examen des vues de M. DARBY, concernant la loi de Dieu et le Sabbat. Il a été nécessaire de consacrer à M. D. toute la place qu'il était propre de donner dans notre journal au sujet de la loi de Dieu, et nous avons ainsi été obligé de renvoyer la publication de cette article jusqu'à ce que la revue de M. DARBY fût achevée. Cela étant maintenant accompli, nous insérons cet article sans autre délai. Nous espérons que cette explication sera satisfaisante, et pour Monsieur CRAMER et pour nos lecteurs.—LA RÉDACTION].

GENÈVE le 23 janvier 1881.

HONORÉ MONSIEUR:—

Vous avez bien voulu m'adresser les derniers numéros de votre feuille, renfermant la correspondance avec un pasteur du Jura.

J'y constate avec regret, que, méconnaissant le caractère d'unité des œuvres de Dieu en général, et de l'ancienne alliance en particulier, vous vous efforcez de briser LA LOI donnée au peuple juif en deux parties, auxquelles vous donnez le nom de loi cérémonielle et de loi morale; la première selon vous serait abolie, tandis que la seconde subsisterait.

Cette théorie me suggère une question que je voudrais prendre la liberté de vous soumettre.

Estimez-vous que le droit, accordé à l'Israélite, d'acheter, de posséder et de vendre des créatures humaines appartienne au domaine des rites et cérémonies, ou au domaine moral? Dans ce dernier cas, il subsisterait encore, selon vous, sous l'économie évangélique.

Je vous suppose connaissant le texte de la Parole de notre Dieu, et la respectant d'une manière absolue, comme je le fais moi-même.

Il est notoire que le sens des mots hébreux HÉBED et AMAH, esclave homme et esclave femme, ne peut faire dans la législation mosaïque l'objet d'aucune discussion; quiconque essaierait d'évaluer ce sens donnerait de sa sincérité et de son respect pour la Parole de Dieu une idée telle, qu'il n'y aurait pas lieu de lui répondre.

Or le décalogue sanctionne l'esclavage à deux reprises, dans le 4^{ME} et dans le 10^{ME} commandement. Dans ce dernier le texte mentionne expressément les esclaves parmi ce qui constitue la propriété exclusive du prochain, qui ne doit pas être convoitée.

Cela étant, voici ma question: Estimez-vous réellement que le chrétien soit placé sous l'obligation littérale de ne faire aucune œuvre le jour du Sabbat, ni lui, ni son esclave serviteur, ni son esclave servante?

Il y a bien d'autres impossibilités auxquelles on se heurte quand on essaie de mettre la loi du peuple hébreu, donnée du haut du Sinai à la place des préceptes donnés aux rachetés de toutes nations, du haut du Calvaire, et les flammes du Sinai à la place des langues de feu de la Pentecôte; mais je veux écarter toute autre considération, pour me restreindre dans ma lettre à un seul point parfaitement clair et déterminé.

Le décalogue fut l'expression solennelle de la volonté de Dieu à l'égard du peuple hébreu; il est le seul document venu du ciel sous forme visible

sur notre pauvre terre. Il n'est pas plus permis au chrétien qu'à l'Israélite de faire des ratures sur ce qui a été écrit du doigt de Dieu, de mutiler ou de corriger le décalogue.

Ou bien la loi juive a été remplacée par les directions de l'Évangile, ou bien elle subsiste tout entière, y compris l'esclavage. Laquelle des deux solutions l'Église chrétienne doit-elle adopter?

Recevez, honoré Monsieur, avec tout hommage rendu à vos intentions, et au zèle avec lequel vous défendez vos doctrines dont plusieurs me sont chères, l'assurance de ma considération et de mon dévouement en Celui que nous désirons tous deux servir.

G. CRAMER,
Prof. d'hébreu à l'École de Théologie.

CHAPITRE II.

—RÉPONSE—

OU IL EST MONTRÉ QUE C'EST DIEU QUI A FAIT LA DISTINCTION ENTRE LA LOI PLACÉE SOUS LE PROPITIATOIRE ET CETTE LOI PAR LAQUELLE LE PÉCHEUR POUVAIT APPROCHER LE PROPITIATOIRE ET OBTENIR LE PARDON.

Nous espérons que nos lecteurs examineront soigneusement la lettre de M. le prof. Cramer. Sa première objection à notre doctrine est que nous divisons la loi en deux parties, et que nous appelons l'une de ces parties, loi morale, et l'autre, loi cérémonielle; tandis que, suivant M. C., Dieu regarde ces deux parties, comme constituant une seule loi. Mais cette objection n'est pas bien fondée. C'est Dieu lui-même qui a fait cette division. Il donna les dix commandements en personne, et séparément, dans des circonstances d'une solennelle grandeur (Ex. 20:1-18), et il n'y ajouta rien, ce qui signifiait qu'il avait donné un code complet. Deut. 5:22. Alors il les écrivit de son propre doigt sur deux tables de pierre, et les fit placer dans l'arche sous le propitiatoire. Ex. 24:12; 31:18; Deut. 10:4, 5.

La loi contenue dans l'arche est un code de morale parfait. Elle embrasse tous les devoirs que l'homme, s'il était un être qui ne tombât pas, devrait à Dieu et à son prochain. Dans notre récent examen de la doctrine de M. Darby, nous avons montré que les principes de cette loi existaient dans le cœur d'Adam, dans son état d'innocence. Si l'homme n'eût pas péché, on n'aurait pas eu besoin d'un autre système de loi. Dieu fit placer cette loi sous le propitiatoire pour indiquer que l'homme était condamné par elle, et qu'il doit rechercher le pardon de sa transgression par le sang du sacrifice pour le péché, aspergé sur ce propitiatoire. Lévit. 16:2, 11-15.

Le second système de loi que nous appelons la loi de Moïse ou loi cérémonielle, n'aurait jamais existé, si l'homme n'était pas tombé sous la condamnation de la loi morale. Le but réel de ce second système de loi était de montrer comment l'homme pouvait s'approcher du propitiatoire par le sang du sacrifice pour le péché, et par le ministère du souverain sacrificateur, et obtenir le pardon d'avoir violé cette loi placée sous le propitiatoire. Quoique la loi de Moïse contienne plusieurs préceptes et instructions pour le gouvernement du peuple hébreu, quoiqu'elle cite et commente souvent les différents préceptes de la loi morale, pourtant son principal objet est de montrer comment l'homme, condamné par la loi placée sous le propitiatoire, peut approcher du propitiatoire et trouver le pardon. Ainsi, tandis que la loi morale était écrite par le doigt de Dieu et placée dans l'arche, la loi cérémonielle était écrite par la

main de Moïse et placée au côté de l'arche. Comparez Deut. 31:24-26 avec Deut. 10:1-5.

La loi cérémonielle était consacrée principalement aux choses suivantes: Premièrement. A l'établissement du sanctuaire terrestre, où l'arche de Dieu, avec sa loi, devait être placée. Ex. 25; 26; 27; 30; 31; 35-40. Secondement. A l'établissement de la sacrificature lévitique, qui devait servir devant cette arche avec du sang. Ex. 28; 29; Lévit. 8; 9. Troisièmement. A l'établissement des sacrifices et des offrandes que devaient faire les sacrificateurs, quand ils approchaient de la loi de Dieu que l'homme avait transgressée. Lévit. 1-7; 16. Si nous ajoutons à ces choses les rites et les cérémonies nécessaires au système lévitique, nous comprendrons dans cette énumération toute la loi cérémonielle.

Il n'est donc pas difficile de comprendre la relation qui existe entre ces deux systèmes: la loi morale et la loi des sacrifices et offrandes. La loi morale résume les principes immuables du bien, et ne peut, par conséquent jamais cesser d'exister (Ps. 112; 119; Mat. 5:17-19), mais la loi cérémonielle, quoique désignée pour montrer comment l'homme peut s'approcher du propitiatoire et obtenir le pardon, n'avait pas le pouvoir en elle-même d'enlever les péchés et n'était par conséquent qu'un ombre des biens à venir. Hébr. 10:1-14.

Ainsi, dans le Nouveau Testament, nous trouvons le sanctuaire de Dieu dans le ciel, qui est le tabernacle que Dieu a dressé et non pas un homme, et que Moïse copia quand il fit le sanctuaire terrestre. Hébr. 8:1-5; 9:23, 24. Dans ce sanctuaire, nous trouvons l'arche de l'alliance de Dieu, contenant cette loi qui condamne le pécheur. Apoc. 11:19. Christ officie devant cette arche comme notre Souverain Sacrificateur selon l'ordre de Melchisédec, et offre son propre sang pour nos transgressions et non celui des taureaux et des boucs. Hébr. 9:11, 12. Ainsi la loi cérémonielle avec sa sacrificature et ses sacrifices a passé, parce qu'elle ne pouvait ôter le péché; et l'Évangile avec la sacrificature de Christ et son précieux sang qui peut ôter le péché, a pris la place de ce qui n'était qu'un ombre. Col. 2:14-17; Eph. 2:13-18. Mais la loi renfermée dans l'arche n'a point passé; car le but de l'Évangile n'est point d'abroger cette loi qui condamne l'homme, mais de lui apporter le pardon à des conditions qui sont honorables à la loi et miséricordieuses à l'homme. Rom. 3:23-26. Nous n'avons pas la place nécessaire pour tous les arguments du Nouveau Testament qui marquent la distinction entre cette loi qui est spirituelle et cette loi qui est charnelle, (Rom. 7:14; Hébr. 7:16) et entre cette loi qui est abolie et cette loi qui n'est pas abolie. Eph. 2:15; Rom. 3:30. Nous ferons cela une autre fois, si Dieu le permet. Mais nous en avons dit assez pour montrer que c'est Dieu qui a fait la distinction entre la loi morale et la loi des sacrifices et des offrandes.

CHAPITRE III.

OU IL EST MONTRÉ QUE LE DÉCALOGUE N'EST PAS PLUS EN FAVEUR DE L'ESCLAVAGE QUE NE L'EST LE NOUVEAU TESTAMENT.

MAIS M. le prof. Cramer ne fait pas seulement des objections quant à la distinction que nous faisons entre la loi qui fut placée en-dessous du propitiatoire, et la loi des sacrifices et offrandes qui montrait comment les hommes pouvaient s'approcher du pro-

pitatoire et obtenir le pardon; car il va plus loin que ceci et essaie de montrer que la loi placée sous le propitiatoire sanctionne l'injustice. La loi elle-même qui condamnait le pécheur n'était pas une loi juste, car elle reconnaissait et sanctionnait l'esclavage.

Ceci est une accusation sérieuse, et nous invitons nos lecteurs à s'unir à nous pour l'examiner de la manière la plus attentive. Le mot *hébed* (qui s'épèle d'une manière variée avec nos lettres, par différentes autorités, *gehved*, *avad*, *eved*) rendu par serviteur dans le 4^{me} et le 10^{me} commandement, paraît dans la Bible en hébreu environ 787 fois. Notre correspondant a raison de dire que c'était le mot généralement employé par les Hébreux pour désigner les hommes qui étaient dans l'état de servitude qui existait chez cette nation. Mais ce mot est plus souvent employé dans un autre sens. Ainsi, c'est le mot qui est toujours employé dans le grand nombre d'exemples de l'Ancien Testament où le terme serviteur ou serviteurs de l'Éternel est employé. C'est aussi le terme employé en hébreu pour désigner les serviteurs d'un roi, soit ses officiers supérieurs, ses soldats ou le peuple en général sur lequel il règne. Et il est aussi employé bien des fois par ces personnes qui désiraient s'adresser à d'autres, avec la politesse orientale, celui qui parle s'appelant lui-même «ton serviteur.»

Il est évident que le mot *hébed*, dans tous ces cas, est employé pour désigner des personnes devant un service perpétuel à Dieu ou au roi, ou qui se représentaient elles-mêmes comme devant tel service aux personnes auxquelles elles s'adressaient. Mais ce service n'avait pas un caractère d'esclavage, il était au contraire honorable dans sa nature, ce qui implique fortement que le mot, dans sa signification primitive de serviteur, ne peut représenter ceux qui sont dans une basse et abjecte servitude. Le mot *hébed* est employé 633 fois dans cette honorable signification, mais il est employé pour représenter un état de servitude 154 fois, et c'est dans ce sens qu'il paraît être employé dans le 4^{me} et le 10^{me} commandement.

M. le prof. Cramer pense que la servitude que Dieu permit chez les Hébreux était essentiellement la même que celle que nous appelons esclavage, et que le décalogue sanctionne actuellement l'esclavage. Il n'est donc pas déraisonnable quand il nous conseille de nous détourner d'une loi qui, croit-il, sanctionne l'injustice, pour chercher une règle de justice parfaite dans le Nouveau Testament. Mais, à notre surprise, nous trouvons que l'objection que notre correspondant soulève contre le décalogue, peut être soulevée, même avec plus de force, contre le Nouveau Testament. Le mot *doulos* est employé 124 fois dans le Testament grec, et est exactement équivalent au mot hébreu *hébed*. Comme *hébed*, *doulos* est employé pour représenter des personnes dans un état de servitude par rapport à des maîtres, pour désigner aussi les serviteurs de Dieu et de Christ et pour désigner aussi les serviteurs d'un roi, soit ses officiers supérieurs ou ses sujets ordinaires. Ainsi on voit que l'usage de *doulos*, dans le Testament grec, est le même que celui de *hébed* dans les Écritures en hébreu. Et il est prouvé que ces deux mots sont identiques en signification, par le fait que lorsque Dieu parle de ses serviteurs dans Joël 2:29, il les désigne par l'emploi du mot *hébed*; et ce passage étant cité dans Actes 2:18, *hébed* est traduit en grec par *doulos*, de sorte que *hébed*, dans les Écritures en hébreu, et *doulos*, dans le Testament grec, signifient la même chose.

Mais le mot *doulos* est employé 13 fois dans le Testament grec pour désigner une classe de personnes dans l'Eglise chrétienne qui sont dans un état de servitude. Le Nouveau Testament donne à ces personnes des instructions relatives à leur conduite envers leurs maîtres, et il donne des instructions aux maîtres sur la manière dont ils doivent se conduire envers les serviteurs. 1 Cor. 7:21-23; 12:13; Gal. 3:28; Eph. 6:5-8; Col. 3:11, 22-24; 4:1; 1 Tim. 6:1, 2; Tit. 2:9; Philé. 16; 1 Pier. 2:18. Si le décalogue sanctionne l'injustice, en matière de servitude humaine, parce que le 10^{me} commandement nous défend de convoiter le serviteur de notre prochain, le Nouveau Testament va plus loin en sanctionnant la servitude humaine en ceci, qu'il reconnaît les maîtres comme membres de l'Eglise chrétienne, et donne aux maîtres et aux serviteurs des instructions concernant leur conduite les uns envers les autres.

M. le prof. Cramer condamne le décalogue parce qu'il lui semble sanctionner l'injustice, et nous renvoie au Nouveau Testament pour avoir un code de morale approprié à cette dispensation. Mais si notre correspondant raisonne correctement en condamnant le décalogue, le Nouveau Testament mérite de sa part une condamnation même plus forte. Que devons-nous donc faire? Devons-nous donc rejeter la loi de Dieu et l'Evangile de Christ et dire que chacun d'eux sanctionne l'injustice?

CHAPITRE IV.

OU IL EST MONTRÉ QUE C'EST UNE CHOSE GRAVE SI L'INJUSTICE PEUT ÊTRE TROUVÉE DANS LA LOI DE DIEU.

QUAND l'iniquité fut trouvée dans Satan, le plus élevé de tous les êtres créés, nous pouvons supposer qu'un sentiment d'alarme fut excité dans les cœurs de ces anges qui demeurèrent fidèles à leur obéissance au gouvernement de Dieu. Si l'iniquité put être trouvée dans le plus élevé des êtres créés, où ne peut-elle pas être trouvée? Mais à cette pénible question, ils répondirent sans doute: «Même la plus légère tache d'iniquité ne peut se trouver dans le gouvernement de Dieu, et son trône dure d'âge en âge.» Mais si M. le prof. C. est correct dans ses conclusions, l'iniquité se trouve dans le trône même de Dieu, et nous ne pouvons nous consoler comme nous présumons que le firent les anges, lors de la chute de Satan. Il est vrai que notre correspondant ne désire pas attribuer la plus légère injustice au gouvernement de Dieu; il désire seulement montrer que la loi des dix commandements est une loi imparfaite, impropre à la dispensation évangélique. Mais pour faire cela, il est nécessaire d'affirmer que l'injustice peut se trouver sous le propitiatoire; que la loi qui fut écrite par le doigt de Dieu, sanctionne actuellement l'injustice; et que «le seul document venu du ciel sous forme visible sur notre pauvre terre,» permet un crime qui comprend presque toutes les sortes de péchés.

La grande importance de ces faits se voit en ceci, que le document qui vint du ciel sous une forme visible est actuellement la règle du gouvernement moral de Dieu, et que si quelque injustice peut être trouvée dans ce document, le trône même de Dieu est souillé par cette injustice. Si quelqu'un nie que la loi placée en-dessous du propitiatoire constitue la règle du gouvernement moral de Dieu, nous répondrons: Premièrement. Cette loi renferme tous les principes

de moralité révélés dans la Bible, et exclut toute autre chose. Secondement. Que s'il y a une autre règle de moralité plus parfaite, alors cette règle est celle qui aurait dû être mise sous le propitiatoire. Troisièmement. Mais il n'existe point un tel document, de sorte que si nous nions que les commandements constituent la loi morale de Dieu, nous nions en fait l'existence d'un code pareil.

Que le décalogue est certainement la règle du gouvernement moral de Dieu est encore établi par le fait que, lorsque cette loi que Dieu avait prononcée de sa propre bouche et écrite de sa propre main, fut placée sous le propitiatoire, le *shekinah*, ou gloire visible de Dieu, représentant le Tout-Puisant lui-même, se montra entre les chérubins, droit au-dessus du propitiatoire, de sorte qu'il n'est pas possible de douter que la loi sous le propitiatoire est la règle de son gouvernement moral. Ce serait donc une chose bien sérieuse, si l'injustice peut se trouver sous le trône de Dieu. Et ce mauvais état de choses est grandement augmenté, quand nous trouvons que l'Evangile qui nous enseigne comment le pécheur peut approcher de la loi qu'il a violée et obtenir le pardon, sanctionne la même injustice que nous avons découverte dans la loi de Dieu.

CHAPITRE V.

OU IL EST MONTRÉ QUE L'ESCLAVAGE N'EST SANCTIONNÉ NI PAR LE DÉCALOGUE, NI PAR LE NOUVEAU TESTAMENT.

MAIS n'y a-t-il aucune explication de cette difficulté, par laquelle la loi de Dieu peut être déchargée de cette apparence d'injustice? Oui, certainement. La difficulté elle-même provient de ce que l'on confond l'esclavage moderne avec cette sorte de servitude que Dieu sanctionne parmi les Hébreux. L'esclavage moderne est la réunion de toutes les scélératesses. Il commence en saisissant les hommes libres, et en les rendant esclaves. Il enlève aux êtres humains tout ce qui leur appartient de droit. Il ôte au mari et père le droit de protéger sa femme et sa fille contre les outrages. Il permet que la famille de l'esclave soit vendue et dispersée. Il refuse à l'esclave le droit de témoigner contre son maître. Il lui refuse toute éducation et le réduit au rang de la bête brute. S'il s'enfuit de chez son maître, le pouvoir du gouvernement est employé pour rétablir la servitude à laquelle il s'était soustrait.

La servitude que Dieu permit parmi les Hébreux n'avait rien de commun avec ceci. Elle ne permettait pas de voler des êtres humains. Ex. 21:16. Si un homme ne pouvait pas payer ses dettes, il pouvait se vendre lui-même, comme domestique, pour une période qui n'excédait pas six ans, pour payer sa dette. Ex. 21:2; Lévi. 25:39; Deut. 15:12. Mais cela n'était pas un travail sans compensation, car il payait une juste dette. Si un homme ne pouvait pas entretenir sa famille, il pouvait placer ses enfants en servitude pour un certain nombre d'années, mais ils conservaient tous leurs droits d'êtres humains, et à l'expiration de six ans, ils devaient être congédiés, à moins qu'ils ne préférassent rester. Il n'était pas refusé au serviteur le droit de témoigner contre son maître. Si le maître commettait quelque acte de cruauté contre son serviteur, le serviteur était libéré de toute obligation à venir, envers ce maître. Ex. 21:26, 27.

De plus, si le serviteur, à quelque époque que ce fût, pensait que sa condition n'était

pas juste, il avait le droit de fuir de chez son maître, et Dieu défendait au peuple de livrer de nouveau ce serviteur à son maître. Deut. 23:15, 16. Dans un point particulier, les serviteurs gentils différaient des serviteurs hébreux. Leur servitude pouvait être prolongée jusqu'à l'année du jubilé, qui arrivait tous les cinquante ans. Cette année, la liberté était proclamée dans tout le pays, à tous ses habitants. Lévi. 25:9, 10; Ex. 12:49. On voit ainsi que, pendant que l'esclavage moderne donne lieu à toutes les espèces de crimes, la servitude que Dieu sanctionna parmi les Hébreux, ne renfermait en elle-même aucun élément d'injustice.

Il n'est pas difficile non plus de relever le Nouveau Testament de l'accusation d'injustice à l'égard de l'esclavage. Premièrement. Il est commandé aux maîtres de donner à leurs serviteurs ce qui est juste et équitable. Col. 4:1. Secondement. Il leur est recommandé de s'abstenir de menaces. Eph. 6:9. Et il est aisé de voir que, si ces directions sont suivies, le serviteur doit recevoir ce qui est juste, et ne souffrira jamais la plus petite injustice. Quoique le Nouveau Testament traite de l'esclavage comme d'une institution existante, sans l'abolir directement, et quoiqu'il admette les maîtres comme membres de l'Eglise, il donne de telles instructions pratiques, qu'il abolit virtuellement cette institution. Nous pensons donc qu'on ne peut soutenir l'accusation d'injustice relativement à l'esclavage contre le décalogue ou contre le Nouveau Testament.

CHAPITRE VI.

OU L'ERREUR DE M. LE PROF. CRAMER EST DÉMONTRÉE PAR SEPT FAITS IMPORTANTS.

1. MAIS notre correspondant ne paraît pas comprendre ce qui s'en suivrait si son interprétation du 10^{me} commandement était reconnue juste. Ce commandement défend la convoitise en général et il défend en particulier de convoiter le serviteur de notre voisin. Mais si M. le prof. C. est correct, ce commandement reconnaît et sanctionne l'acte de convoiter et de prendre les services d'êtres humains sans rien rendre d'équivalent pour cela; de sorte que ce grand commandement contre la convoitise désigne une petite offense de convoitise, et par cet acte même, en sanctionne une infiniment pire. Ceci ouvrirait le commandement à la censure que notre Seigneur prononça contre les pharisiens, de couler le moucheron et d'avaler le chameau. Mat. 23:23, 24. Mais nous avons montré que la servitude reconnue dans ce commandement n'a aucun élément d'injustice dans sa nature, et que le commandement qui défend la convoitise n'est pas un lieu de refuge pour ceux qui convoitent le labeur non payé de l'esclave.

2. Mais le dixième commandement qui, dans le jugement de M. le prof. C. sanctionne l'injustice de l'esclavage humain, et par conséquent rend le décalogue fautif, est un commandement sur lequel St.-Paul a donné son jugement. Il en parle en particulier et de la loi à laquelle il appartient en ces termes: «Je n'eusse pas connu la convoitise, si la loi n'eût dit: Tu ne convoiteras point. . . . La loi donc est sainte, et le commandement est saint, juste et bon.» Rom. 7:7, 12. Ainsi, tandis que notre correspondant représente le 10^{me} commandement comme sanctionnant l'injustice, et par conséquent indigne d'être

regardé comme une règle par les chrétiens, St.-Paul, comme ministre de l'Évangile, en fait la plus grande louange, comme saint, juste et bon, même à la lumière de l'Évangile de Christ.

3. St.-Paul nous dit dans quel but la loi de Dieu fut faite. 1 Tim. 1: 9-11. Elle fut faite pour la punition de tous ceux qui font le mal. Il fait une longue liste qui correspond d'une manière frappante à l'ordre de péchés nommés dans le décalogue, puis il ajoute à cette liste ces mots: «et toute autre chose opposée à la saine doctrine, selon la bonne nouvelle de la gloire de Dieu bienheureux.» M. le prof. Cramer suppose que le décalogue sanctionne l'esclavage humain, et que nous devons avoir recours à l'Évangile, afin de condamner cette iniquité. Mais St.-Paul dit que la loi de Dieu condamne toute chose contraire à la saine doctrine, suivant l'Évangile. Donc tout péché spécifié et condamné dans l'Évangile est effectivement condamné par la loi morale.

4. Le Nouveau Testament définit le péché. C'est la transgression de la loi de Dieu. 1 Jean 3: 4. Il nous dit que par la loi est donnée la connaissance du péché (Rom. 3: 20) et que nous ne connaissons le péché que par la loi. Rom. 7: 7. Suivant le Nouveau Testament, la loi de Dieu est donc la règle par laquelle le péché est montré. Si donc la loi justifie l'esclavage, l'Évangile doit le justifier; et si l'Évangile condamne l'esclavage, ce doit être parce que la loi de Dieu le condamne.

5. S'il y a quelque précepte dans le Nouveau Testament qui condamne l'esclavage, c'est la «règle d'or», que nous devons faire aux autres ce que nous voulons que les autres nous fassent. Mat. 7: 12. Mais, lorsque notre Seigneur donna cette règle, il la prouva par la raison que c'est là la loi et les prophètes; d'où il s'ensuit que la plus haute moralité de l'Évangile est seulement égale à celle de la loi de Dieu, et que le respect sacré des droits d'autrui enseigné par notre Seigneur Jésus-Christ, est basé par lui sur la loi et les prophètes.

6. La servitude qui est sanctionnée dans le 4^{me} et le 10^{me} commandement doit être une servitude qui n'est point en contradiction avec les différents préceptes du décalogue, autrement elle ne pourrait avoir aucune place dans ce code. Mais le décalogue défend tout vol et toute injustice, toute cruauté et oppression, toute convoitise et fausseté et toute impureté. La servitude d'où toutes ces choses sont exclues ne contient en elle-même aucun élément d'injustice.

7. Mais nous arrivons à un fait de la plus haute importance concernant la loi de Dieu. C'est que la loi de Dieu est accomplie par cette charité que le Nouveau Testament représente comme la plus excellente des grâces chrétiennes. Dans Rom. 13: 9, St.-Paul énumère tous les commandements qui se rapportent à notre prochain, excepté le cinquième, et il dit que ces commandements sont compris dans le précepte: «Tu aimeras ton prochain comme toi-même.» Un de ces préceptes qu'il nomme est celui-ci: «Tu ne convoiteras point.» Ce commandement ne peut sanctionner l'injustice de l'esclavage, car il est compris dans le grand commandement: «Tu aimeras ton prochain comme toi-même.» Et comme cet amour ne fait point de mal au prochain, la charité est l'accomplissement de la loi. Mais la charité ne pourrait être l'accomplissement de la loi, si elle n'était point ce que demande la loi de Dieu, ni si quelque précepte de cette loi sanctionne une injustice quelconque. Donc tout précepte de la loi de Dieu est fondé dans la charité, et est accompli par la cha-

rité, et la grande excellence du Nouveau Testament est qu'il nous rend capable, par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, de pratiquer cette charité que demande la loi de Dieu. L'excellence du 4^{me} commandement se voit dans le fait qu'il révèle la cause pour laquelle Dieu doit être adoré avec un amour suprême. C'est parce qu'il est notre Créateur, et qu'en lui nous vivons et agissons et possédons l'existence. Nous avons reçu toutes choses de lui, et nous lui devons une dette qui ne finit point, celle d'un suprême et parfait amour.

J. N. A.

NOTE.—Le mot AMAH, servante, se trouve 55 fois dans la Bible hébreu. Il est employé de la même manière que le mot HEBED, serviteur, et par conséquent ce qu'il est dit concernant HEBED fait qu'il est inutile que nous parlions du mot AMAH en particulier.

J. N. A.

PENSÉES CRITIQUES ET PRATIQUES

—SUR—

L'APOCALYPSE.

EXPLICATION DU CHAPITRE 17.

VERSETS 1-5. „Alors l'un des sept anges qui avaient les sept coupes, vint me parler, et me dit: Viens, je te montrerai la condamnation de la grande prostituée qui est assise sur les grandes eaux; avec laquelle les rois de la terre se sont prostitués, et les habitants de la terre ont été enivrés du vin de son impudicité. Et il me transporta en esprit dans un désert; et je vis une femme assise sur une bête de couleur d'écarlate, pleine de noms de blasphème, et qui avait sept têtes et dix cornes. Cette femme était vêtue de pourpre et d'écarlate, et parée d'or, de pierres précieuses et de perles: elle avait à la main une coupe d'or pleine des abominations et de la souillure de ses impudicités. Et sur son front était écrit ce nom mystérieux: LA GRANDE BABYLONE, LA MÈRE DES IMPUDICITÉS ET DES ABOMINATIONS DE LA TERRE.“

Au verset 19 du chapitre précédent, nous sommes informés que «Dieu se souvint de la grande Babylone, pour lui faire boire du vin de la fureur de sa colère.» L'apôtre reprend ensuite plus particulièrement le sujet de la grande Babylone; et pour la présenter plus complètement, il retourne en arrière et rapporte quelques faits de son passé historique. La plupart des commentateurs protestants s'accordent à regarder cette femme comme le symbole de l'Église catholique romaine. Il y a eu des rapports illicites entre cette Église et les rois de la terre, et les habitants de la terre ont été enivrés du vin de son impudicité ou fausses doctrines.

Cette prophétie est plus définie que d'autres applicables au pouvoir romain, en ce qu'elle distingue entre l'Église et l'État. Nous voyons ici la femme, l'Église, assise sur une bête de couleur d'écarlate, le pouvoir civil, par lequel elle est soutenue, et qu'elle contrôle et guide, comme un cavalier mène un cheval, à ses propres fins.

Le vêtement et les décorations de cette femme, tels que cela est présenté au verset 4, sont en harmonie frappante avec l'application que l'on fait de ce symbole. Le pourpre et l'écarlate sont les couleurs principales dans les robes des papes et des cardinaux, et parmi les myriades de pierres précieuses qui ornent son service, d'après un témoin oculaire, l'argent est à peine connu, et l'or lui-même peu estimé. Et de la coupe d'or qui est en sa main, symbole de pureté de doctrine et de profession, d'où ne devait sortir que ce qui est pur, droit et d'accord avec la vérité, il ne sortit que des choses abominables, et du vin de sa fornication, symbole convenant bien à ses abominables doctrines, et ses pratiques encore plus abominables.

Cette femme est explicitement nommée Babylone. Rome est-elle donc Babylone à l'exclusion de tous les autres corps religieux?

—Non; par le fait qu'elle est appelée la mère des impudicités, ce qui montre qu'il y a d'autres organisations religieuses indépendantes qui constituent ses filles apostates, et appartiennent à la même grande famille.

Versets 6, 7. „Je vis cette femme enivrée du sang des saints et du sang des martyrs de Jésus; et la voyant, je fus saisi d'un grand étonnement. Et l'ange me dit: Pourquoi t'étonnes-tu? Je te découvrirai le mystère de la femme, et de la bête qui la porte, et qui a sept têtes et dix cornes.“

Pourquoi Jean dut-il être grandement surpris quand il vit cette femme enivrée du sang des saints? La persécution des enfants de Dieu était-elle chose étrange de son temps? N'avait-il pas vu Rome lancer ses plus violentes persécutions contre l'Église, étant lui-même banni, au moment où il écrivait, par sa cruelle puissance? Pourquoi est-il donc étonné en voyant dans l'avenir Rome persécutant encore les saints? Voici justement le secret de son étonnement. C'est que toutes les persécutions qu'il avait vues procédaient de Rome païenne, l'ennemie déclarée de Christ. Il n'y avait rien d'étonnant à ce que les païens persécutassent les disciples de Christ. Mais lorsqu'il vit dans l'avenir une Église qui professait être chrétienne persécutant les disciples de l'Agneau, et enivrée de leur sang, il put bien être grandement étonné.

Versets 8-11. „La bête que tu as vue, a été, et n'est plus; elle doit monter de l'abîme et s'en aller à la perdition; et les habitants de la terre, dont les noms ne sont pas écrits dans le livre de vie dès la création du monde, s'étonneront en voyant la bête qui était, et qui n'est plus, bien qu'elle soit. C'est ici qu'il faut un esprit intelligent et qui ait de la sagesse. Les sept têtes sont sept montagnes, sur lesquelles la femme est assise. Et ce sont aussi sept rois, dont cinq sont tombés; il en reste un, et l'autre n'est point encore venu; et quand il sera venu, il ne durera qu'un peu de temps. Et la bête qui était, et qui n'est plus, est le huitième roi; elle vient des sept, et elle s'en va à la perdition.“

La bête dont l'ange parle ici est évidemment la bête couleur d'écarlate. Une bête sauvage telle que celle qui est présentée ici, est le symbole d'un pouvoir oppressif et persécuteur; et pendant que le pouvoir romain, comme nation eut une existence non interrompue, il a passé à travers certaines phases, durant lesquelles ce symbole lui serait inapplicable, et durant ce temps conséquemment, la bête, dans une prophétie telle que la présente, peut être dite n'être plus ou n'exister plus. Ainsi, Rome, dans sa forme païenne était un pouvoir persécuteur du peuple de Dieu, temps durant lequel elle constitue la bête qui était. Mais l'empire fut nominalement converti au christianisme. Il y eut une transition du paganisme à la religion de Christ, temps durant lequel elle perdit son caractère féroce et persécuteur, alors on pouvait dire de la bête qu'elle n'était plus. Le temps s'écoula, et on la vit dégénérer en papisme, et de nouveau elle reprit son caractère sanguinaire et oppressif, et constitua alors la bête qui «est», ou aux jours de Jean, qui devait être.

Il est dit que les sept têtes sont, premièrement sept montagnes, et ensuite sept rois ou sept formes de gouvernements; cinq sont tombés dit l'ange, c'est-à-dire passés; «il en reste un»; le sixième régnait alors; un autre devait venir et ne durer qu'un peu de temps; et quand la bête reparut dans son caractère sanguinaire et persécuteur, ce devait être sous la huitième forme de gouvernement qui devait durer jusqu'à ce que la bête s'en allât à la perdition. Les sept formes de gouvernement qui existèrent sous l'empire romain, sont ordinairement énumérées ainsi: 1. La Royauté. 2. Le Consulat. 3. Le Décemvirat. 4. La Dictature. 5. Le Triumvirat. 6. L'Empire. 7. La Pa-

pauté. Les Rois, les Consuls, les Décemvirs, les Dictateurs, et les Triumvirs avaient passé aux jours où Jean écrivait, sous la forme impériale. Deux devaient encore s'élever après ce temps-là. L'une ne devait durer que peu de temps, et n'est par conséquent pas habituellement comptée parmi les têtes; pendant que la dernière, qui est ordinairement appelée septième, est en réalité la huitième. La tête qui devait succéder à l'impériale et ne durer qu'un peu de temps ne pouvait être la papauté; car elle devait durer plus longtemps que toutes les autres ensemble. Nous comprenons par conséquent que la tête papale est la huitième, et qu'une tête de petite durée se trouve placée entre l'impériale et la papale. Comme accomplissement de ceci, nous lisons que lorsque le gouvernement impérial eut été aboli, il y eut un gouverneur qui, pendant l'espace d'environ 60 ans, gouverna Rome, sous le titre d'«Exarchat de Ravenne.» Ainsi nous avons l'anneau connectif entre la tête impériale et la papale. La troisième phase de la bête qui était et n'est plus, bien qu'elle soit, est le pouvoir romain sous le gouvernement de la papauté, et, sous cette forme, elle monte de l'abîme, c'est-à-dire qu'elle base son pouvoir sur des prétentions qui n'ont de fondement que l'erreur et le paganisme.

Versets 12-14. „Et les dix cornes que tu as vues, sont dix rois qui n'ont pas encore commencé à régner; mais ils recevront la puissance comme rois, avec la bête, pour un peu de temps. Ces rois ont un même dessein, et ils donneront leur puissance et leur autorité à la bête. Ils combattront contre l'Agneau; mais l'Agneau les vaincra, parce qu'il est le Seigneur des seigneurs, et le Roi des rois; et ceux qui sont avec lui, sont les appelés, les élus et les fidèles.“

Au sujet des dix cornes, il n'y a point de controverse. Tous reconnaissent qu'elles symbolisent les dix royaumes qui se formeront des débris de l'empire romain, savoir: les Huns, les Ostrogoths, les Visigoths, les Francs, les Vandales, les Suèves, les Burgondes, les Hérules, les Anglo-Saxons et les Lombards. Ils ont reçu la puissance avec la bête pour un peu de temps (en grec *ὀλίγον*) un espace de temps indéfini: c'est-à-dire qu'ils régneront un certain temps en contemporanéité avec la bête, temps pendant lequel, ils lui donnent leur puissance et leur autorité.

Croly, dans son ouvrage sur l'Apocalypse, présente le commentaire suivant sur le verset 12: «La prophétie définit le temps de la papauté par la formation des dix royaumes de l'empire d'occident. «Mais ils recevront la puissance comme rois, avec la bête, pour un peu de temps.» La traduction devrait être dans la même «époque», (*μιαν ὄραν*) Les dix royaumes seront contemporains, contrairement aux sept têtes qui furent successives.»

Ces paroles doivent se rapporter au temps passé où les puissances de l'Europe donnaient unanimement leur appui à la papauté, et la soutenaient dans toutes ses prétentions. Elles ne peuvent s'appliquer au temps à venir; car lorsque le temps de la fin aurait commencé, ils devraient enlever sa puissance, la consumer et la détruire jusqu'à en voir la fin (Dan. 7: 26); et le traitement qu'ils devront lui faire subir est exprimé au verset 16, où il est dit qu'ils haïront la prostituée, qu'ils la rendront désolée et nue, qu'ils mangeront ses chairs et qu'ils la brûleront dans le feu.

Ceux-ci font la guerre à l'Agneau. Verset 14. Il est question ici de l'avenir, au temps du grand combat final; car, dans ce temps-là, l'Agneau aura pris le titre de Roi des rois et Seigneur des seigneurs, ce qu'il ne fait

pas avant sa seconde venue. Chap. 19: 14-16.

Versets 15-18. „Ensuite il me dit: Les eaux que tu as vues, sur lesquelles la prostituée est assise, sont des peuples, et une multitude, et des nations et des langues. Et les dix cornes que tu as vues à la bête, sont ceux qui haïront la prostituée, qui la rendront désolée et nue, qui mangeront ses chairs, et qui la brûleront dans le feu. Car Dieu leur a mis au cœur d'exécuter ce qu'il lui plaît, et d'avoir un même dessein, et de donner leur royaume à la bête, jusqu'à ce que les paroles de Dieu soient accomplies. Et la femme que tu as vue, c'est la grande ville qui règne sur les rois de la terre.“

Nous avons au verset 15 une définition simple du symbole des eaux, dans l'Écriture; elles dénotent des peuples, des multitudes, des nations et des langues. L'ange avait dit à Jean, en appelant son attention sur le sujet, qu'il lui montrerait le jugement de la grande prostituée. Au verset 16, ce jugement est spécifié. Ce chapitre se rapporte, pensons-nous, plus particulièrement à la vieille mère, ou la Babylone catholique. Dans le chapitre suivant, si nous ne nous trompons pas, nous assistons au sort de l'autre grande branche de Babylone, savoir, de ses filles impudiques. U. S.

À LA JEUNESSE.

ALEXANDRE LE GRAND.

—LA—

CAMPAGNE EN ASIE-MINEURE.

PAR JACOB ABBOTT.

PREMIER ARTICLE.

QUOIQUE Alexandre eût abordé tranquillement en Asie, le chemin n'était pourtant pas grand ouvert devant lui pour s'avancer dans l'intérieur du pays. Il était dans une sorte de plaine séparée du reste du pays par des barrières naturelles. Au sud s'élevaient les chaînes altières appelées Mont Ida. Du pied nord-est de ces montagnes descendait un fleuve qui se verse dans la mer au nord, enfermant ainsi l'armée d'Alexandre. Il devait escalader les montagnes ou traverser le torrent avant de pénétrer dans l'intérieur.

Il pensa qu'il serait plus facile de traverser la rivière. Il est très-difficile de passer au-delà des montagnes avec une grande armée de cavaliers et de soldats pesamment chargés, avec tout un cortège de vivres et de bagages. Ce fut la raison pour laquelle l'armée se dirigea du côté du nord après avoir débarqué sur la côte asiatique. Alexandre pensa que le Granique était un plus faible obstacle que le mont Ida. Ce n'était pas un large courant d'eau, et il était facilement guéable.

C'était la coutume alors, comme de nos jours, lorsque des armées sont en marche, d'envoyer en avant de petits corps de troupe dans chaque direction pour explorer les chemins, enlever les obstacles et découvrir toutes les causes de danger. Ces hommes sont appelés, de nos jours, *éclaireurs*; du temps d'Alexandre et dans la langue grecque, ils étaient appelés *prodromi*, ce qui signifiait avant-coureurs. C'est le devoir de ces pionniers d'envoyer continuellement des messagers en arrière, au principal corps d'armée, pour informer les officiers de toutes les choses importantes qui se présentent à leur observation.

Dans cette circonstance, comme l'armée approchait de plus en plus de la rivière, les

prodromi apportèrent la nouvelle que lorsqu'ils étaient arrivés sur les bords du Granique, ils avaient vu la rive opposée, vers le passage, toute couverte de troupes persanes, assemblées pour leur disputer le passage. L'armée continua sa marche pendant qu'Alexandre réunissait autour de lui les principaux généraux pour considérer ce qu'il y avait à faire.

Parménion recommanda de ne pas tenter le passage immédiatement. L'armée persane se composait principalement de cavalerie. Or la cavalerie, quoique bien terrible dans un combat pendant le jour, est presque sans défense pendant la nuit, dans un campement. Les chevaux sont dispersés, se fourrageant ou en repos. Les armes des hommes sont légères, et ils ne sont pas accoutumés à combattre à pieds; et lors d'une soudaine incursion de l'ennemi dans le camp, vers minuit, les chevaux sont comme inutiles, et ils sont facilement la proie de hardis envahisseurs. Parménion pensait donc que les Perses n'oseraient pas demeurer plusieurs jours campés dans le voisinage de l'armée d'Alexandre, et que par conséquent, si on attendait un peu, l'ennemi se retirerait, et Alexandre pourrait passer la rivière, sans courir le danger d'une bataille.

Mais Alexandre n'était point d'avis d'adopter une telle tactique. Il avait la confiance que son armée était assez courageuse et forte pour marcher directement à travers le fleuve, gravir la rive opposée et forcer son chemin, malgré tout ce que les Perses pourraient lui opposer. Il savait aussi que, étant accompli, cela produirait une forte impression à travers toute la contrée, et que chacun aurait une forte idée de l'énergie et de la force de l'armée qu'il conduisait, et que cela tiendrait à intimider l'ennemi, et faciliterait toutes les opérations futures. Mais ce n'était pas tout; il avait un motif plus puissant encore pour désirer de marcher droit en avant, à travers la rivière, et forcer son chemin à travers le corps des nombreux cavaliers ennemis, sur la rive opposée, c'était le plaisir d'accomplir cet exploit.

D'après cela, comme l'armée avançait sur le bord, ils manœuvrèrent pour se mettre en ordre de bataille, et se préparer à marcher comme s'il n'y eût point eu d'obstacle pour s'opposer à eux. Voici quel était en général l'ordre de bataille de l'armée macédonienne. Il y avait un certain corps de troupes, armées et organisées d'une manière particulière, appelé la phalange. Ce corps était placé au centre. Les hommes qui la composaient étaient pesamment armés. Ils avaient un bouclier au bras gauche, et portaient des piques de seize pieds de long, à pointes de fer, qu'ils tenaient fortement des deux mains, avec les pointes projetées loin devant eux. Les hommes étaient disposés en lignes, les uns derrière les autres et tous regardant l'ennemi—seize lignes et un millier par ligne, ou, en style militaire, seize rangs de mille hommes, de sorte que la phalange se composait de seize mille hommes.

Les piques étaient si longues que, lorsque les hommes étaient en rangs serrés, les derniers rangs rapprochés de ceux de devant, les pointes de huit ou dix rangs se projetaient en avant, de manière à former une muraille hérissée de pointes de fer, dont chacune était tenue en place par les bras puissants d'un soldat athlétique et bien exercé. Aucune force que l'on put y opposer en ce temps, n'y pouvait pénétrer. Hommes, chevaux, éléphants, tous ceux qui tentaient de se jeter dessus couraient à leur propre perte. Chaque pointe, sous l'impulsion du bras puissant qui la dirigeait, semblait en vie, et se plongeait dans le corps de l'ennemi

qui était à sa portée, comme si elle eût été animée de la violente hostilité qui la dirigeait. Si l'ennemi se tenait à distance, et jetait des javelines ou des flèches sur la phalange, elles demeuraient inoffensives, tombant sur le bouclier dont était armé le bras gauche de chaque soldat et tenu de telle manière qu'ils formaient ensemble une sorte d'écaillés qui couvrait toute la masse et rendait les hommes presque invulnérables. Ainsi la phalange, immobile et sur la défensive, était une armée et une forteresse tout à la fois, et elle était presque imprenable. Mais lorsqu'elle était agressive, et s'avancait pour attaquer, elle était infiniment plus formidable. C'était alors un terrible monstre, couvert d'écaillés de cuivre, de dessous lesquelles il projetait dix milles pointes de fer vives et acérées. Il avançait d'un pas délibéré et calme, mais avec une force et un poids prodigieux. Il n'y avait rien d'humain dans son apparence. C'était comme un grand animal féroce, cruel, obstiné, insensible à la peine, ne connaissant aucune crainte et se jetant avec une puissance irrésistible et sans miséricorde sur tout ce qui se présentait sur son chemin. La phalange était le centre et l'âme de l'armée d'Alexandre. Quelque puissante et imprenable qu'elle fût pourtant dans les anciens temps, elle serait inefficace et sans défense sur un champ de bataille moderne. De solides balles de fer traversant l'air avec une vélocité qui les rend invisibles, feraient leur chemin à travers les piques et les boucliers et les corps des hommes qui les porteraient, sans éprouver le moindre empêchement.

Cette phalange était subdivisée en brigades, régiments et bataillons, et pourvue d'officiers. En marche, elle était divisée en chacune de ses parties, et quelquefois, pendant la bataille, elle agissait par divisions. Sur le champ de bataille, elle était placée au centre, et aux deux côtés se plaçaient des corps de cavalerie et d'infanterie, plus légèrement armés que les soldats de la phalange, qui pouvaient conséquemment se mouvoir plus vivement et plus promptement, et porter leur action où que ce soit qu'on les appelât. Ces troupes, de chaque côté de la phalange, s'appelaient les ailes. Alexandre lui-même avait coutume de commander une aile et Parménion l'autre, pendant que la phalange s'avancait lentement mais terriblement entre les deux ailes.

L'armée, ainsi disposée et organisée, avança vers la rivière. Le cours d'eau était large et peu profond. Les Perses étaient rassemblés en nombre immense sur le bord opposé. Quelques historiens disent qu'ils étaient cent mille, d'autres disent deux cent mille, et d'autres six cent mille. Quoiqu'il en soit, il n'y a pas de doute qu'ils étaient infiniment supérieurs en nombre à l'armée d'Alexandre, qui n'était composée, on s'en souvient, que d'environ quarante mille hommes. Il y avait une étroite plaine de l'autre côté de la rivière, près de la rive, et une chaîne de collines au-delà. La cavalerie persane couvrait la plaine, et était prête à se jeter sur les troupes macédoniennes, au moment où, émergeant hors de l'eau, elles tenteraient de remonter la rive. L'armée conduite par Alexandre, descendit dans le courant, et passa l'eau. Ils rencontrèrent leurs ennemis de l'autre côté; il s'ensuivit une lutte terrible et prolongée, mais le sang-froid, le courage et la force de l'armée d'Alexandre l'emporta sur les Perses qui furent repoussés; les Grecs abordèrent; s'organisèrent et formèrent leurs corps sur la rive, mais les Perses, voyant que tout était perdu, s'enfuirent dans toutes les directions. Alexandre lui-même prit une part très-

active au combat. On le reconnaissait facilement sur le champ de bataille par ses vêtements et par une plume blanche qu'il portait sur son casque. Il s'exposa lui-même au danger le plus imminent. Dans un moment où il luttait désespérément contre une troupe de cavaliers qui avaient fondu sur lui, un cavalier persan chercha à lui donner un coup de sabre sur la tête. Alexandre évita le coup, mais sa plume et une partie de son casque furent emportées. Alexandre, immédiatement, transperça le corps de son ennemi. Au même moment, un autre cavalier arrivait de l'autre côté, l'épée levée, et aurait tué Alexandre avant qu'il eût eu le temps de se détourner pour se défendre, si aucun aide n'était arrivé; mais juste en ce moment un troisième combattant, un des amis d'Alexandre, voyant le danger, frappa un coup si terrible sur l'épaule du second assaillant, que le bras fut séparé du corps.

Tels sont les récits qu'on en a fait. Ils peuvent avoir été littéralement et tout-à-fait vrai, ou ils peuvent avoir été exagérés par l'addition de circonstances ressemblant celles qui arrivèrent réellement, ou ce peut être simplement des fictions. Les grands généraux, comme d'autres grands hommes, ont souvent l'honneur de beaucoup d'exploits qu'ils n'accomplirent jamais. L'œuvre spéciale des poètes et des historiens est de grandir et d'embellir les actions des grands, et cet art était connu aussi bien dans l'ancien temps que de nos jours. Nous devons aussi nous rappeler, en lisant ces faits, que nous n'avons que le récit des Grecs; les narrations des Perses ne sont par parvenues jusqu'à nous.

Quoi qu'il en puisse être, l'armée persane fut défaite, et cela même sans l'aide de la phalange. La cavalerie et les troupes légères furent seules engagées. La phalange ne pouvait être formée et ne pouvait agir dans une telle position. Les hommes, en sortant de l'eau, avaient à monter la berge, et à courir à l'attaque d'un ennemi composé d'escadrons prêts à se jeter sur eux.

L'armée des Perses fut défaite et mise en fuite. Alexandre ne les poursuivit pas. Il pensa que le coup qu'il avait frappé suffisait. La nouvelle de la défaite des Perses se répandrait avec la rapidité du vent dans toute l'Asie Mineure, et agirait grandement en sa faveur. Il envoya en Grèce un récit de la victoire et fit porter en même temps trois cents armures de cavaliers persans, tués dans la bataille. Ces armures devaient être suspendues au Panthéon, à Athènes, la place la plus éminente que pût présenter peut-être toute l'Europe.

Le nom du général persan qui commandait à la bataille du Granique, était Memnon. Il s'était opposé au plan de hasarder une bataille. Alexandre était venu en Asie sans provisions et sans argent. Il comptait pouvoir soutenir son armée par ses victoires. C'est pourquoi Memnon proposait fortement que les Perses se retirassent lentement, enlevant tout ce qui pouvait s'emporter et en détruisant tout ce qui ne pouvait être enlevé, prenant soin surtout de ne laisser aucune provision en arrière. Il pensait que de cette manière, l'armée d'Alexandre serait réduite par les besoins et par les privations, et deviendrait, à la fin, une proie facile. Son opinion fut pourtant repoussée, à cause des vues des autres chefs, et la bataille de Granique en fut la conséquence.

Alexandre campa pour reposer son armée et prendre soin des blessés. Il alla voir ces derniers l'un après l'autre, s'informant des circonstances de chaque cas, et écoutant tous

ceux qui étaient capables de faire le récit de leurs aventures pendant la bataille, et de la manière qu'ils avaient reçu leurs blessures. Pouvoir faire ainsi le récit de ce qui les concernait à leur général, et le voir les écouter avec intérêt et plaisir, tout cela remplissait leur cœur d'orgueil et de joie, et toute l'armée en était inspirée du plus grand enthousiasme et de l'ardent désir d'avoir une autre occasion d'aller à la rencontre de la mort et du danger au service d'un tel chef. C'est dans des traits tels que ceux-ci que se montre la grandeur d'âme d'Alexandre. On doit se rappeler qu'à cette époque, il n'avait guère plus de vingt-un ans. Il était à peine à l'âge majeur.

Tempérance

Et je mis devant les enfants de la maison des Récabites des gobelets pleins de vin, et des tasses, et je leur dis : Buvez du vin. Et ils répondirent : NOUS NE BOIRONS POINT DE VIN. Jér. 35:5, 6.

EST-IL BON D'ACCLIMATER LA VIGNE DANS LE PAYS?

PAR WILLIAM M. THAYER.

PREMIER ARTICLE.

LA culture de la vigne favoriserait-elle ou non la cause de la tempérance dans aucune contrée?

D'abord nous trouvons une réponse dans l'histoire des contrées qui produisent du vin. La Bible nous donne le premier récit de la fabrication du vin; elle parle du temps et de la contrée où la production du vin fut la plus abondante qu'il y eût jamais; et cette histoire n'est qu'une longue suite de péchés d'ivrognerie. Nous n'avons pas besoin de citer l'Écriture; toute personne familière avec la Bible sait qu'elle révèle un effrayant débordement d'intempérance, avec toutes les corruptions morales et sociales qui accompagnent toujours ce vice. Commençant par Noé qui fut enivré du produit de sa propre vigne, elle nous montre Lot, les fils du sacrificateur Aaron, et d'autres qui nous sont donnés comme avertissement pour jeunes et vieux, contre les dangers de boire du vin. Ensuite viennent les emphatiques louanges à l'adresse des Nazaréens et des Récabites qui s'abstenaient complètement de toute boisson enivrante; et qui étaient suscités pour montrer une vie de pureté; elle donne ensuite en exemple Daniel et ses compagnons qui rejetèrent le vin du roi de Babylone pour une nourriture frugale; tout cela joint à l'ordre direct donné à Manoaah que ni sa femme, ni son fils ne boiraient de vin, et à Aaron ainsi qu'à ceux qui lui étaient adjoints dans le service du sanctuaire, comme à Jean-Baptiste, le précurseur de Christ, de ne boire «ni vin ni cervoise», parce qu'il y avait un grand danger dans l'usage de la boisson que les hommes sages et pieux devaient éviter. Et beaucoup de passages et d'expressions, comme: «Le vin est moqueur». «Il mord comme un serpent et pique comme un basilic», et des avertissements pressants tels que: «Ne regarde point le vin quand il est rouge», et «Il est bon de ne manger point de chair, de ne boire point de vin», nous sont rapportés, montrant qu'il y avait beaucoup de mal dans le pays causé par cet agent enivrant. Il est évident que tous les faits et les passages rapportés dans la Bible sont dus au fait qu'il existait de l'immoralité et de la corruption causées par l'usage du vin. Il n'est fait aucune allusion aux liqueurs distillées par la bonne raison qu'il n'en ex-

istait point à cette époque. La distillation ne fut pas découverte avant des centaines d'années après les temps bibliques dont nous parlons; et il va sans dire qu'il n'existait pas de liqueurs distillées avant que la distillation fut découverte. Tous les exemples d'ivrognerie qui se trouvent dans la Bible se rapportent donc clairement au vin, comme même le déclare le langage de la Bible. Favorise-t-elle ou non la tempérance?

Si nous en appelons à d'autres témoins historiques des anciens temps, nous apprenons par *l'Histoire Universelle* qu'un empereur chinois, d'accord avec son conseil, prohiba l'usage du vin, pour arrêter les progrès du vice. L'histoire dit: « Environ onze cents ans avant Christ, un empereur chinois, dans une assemblée solennelle de ses états, défendit l'usage du vin, comme la cause de presque tous les maux qui arrivaient sur la terre. » Le vin n'a plus été introduit dans le pays, comme boisson, depuis ce jour.

Vers l'an 600 ap. J.-C. Mahomet prohiba l'usage du vin à ses disciples. Pourquoi? Parce que c'était une des premières causes du vice et du crime. Platon approuvait la loi des Carthaginois, « qu'aucune sorte de vin ne se boive dans le camp, ni aucune chose que de l'eau. » Pourquoi une telle loi? Parce que le vin cause l'ivresse et l'insubordination.

Suivant Lycurgue, « l'ivresse était regardée comme chose intâme », par les lois de Sparte. « On enivrait des esclaves, que l'on faisait paraître dans cet état devant les jeunes gens pour leur inspirer l'horreur de ce vice dégoûtant. » Il y en avait tant qui devenaient ivrognes par l'usage du vin, que des mesures sévères durent être prises pour sauver les jeunes gens.

Le mauvais état des choses pendant le règne de Romulus peut être tiré du fait qu'il décréta qu'aucune femme ne devait boire de vin, sous peine de mort, la même punition que si elle avait commis adultère, puisqu'il regardait l'usage du vin comme conduisant à l'adultère. Alors, comme à présent, l'intempérance et la licence étaient deux vices juvéniles.

Nous n'avons pas besoin de multiplier les citations concernant les anciens peuples, comme nous pourrions le faire presque indéfiniment. Ce qui précède est suffisant pour montrer que dans toutes les générations mentionnées, le vin était un tel corrupteur des mœurs publiques—un tel agent producteur du vice—que cela demandait l'intervention du pouvoir législatif jointe à des leçons réitérées de morale.

On doit bien comprendre que les siècles dont on a parlé fournissent une meilleure occasion d'éprouver la question de savoir si le vin favoriserait ou non la cause de la tempérance que les nations modernes, parce que les liqueurs distillées étaient inconnues. L'usage des boissons fermentées fait naître le goût du rhum, de l'eau-de-vie, de l'eau de genièvre, etc., et, pave ainsi, la voie de l'ivresse, de sorte que l'introduction de la culture de la vigne ne peut-être essayée maintenant sous des auspices aussi favorables qu'alors. Et pourtant, même alors, on reconnut que c'était une grande faute; et tous les cas d'ivrognerie qui nous sont cités dans la Bible, avaient pour cause l'usage du vin. Il y a plus de trente ans que la « Loi sur l'Ale et la Bière » fut promulguée en Angleterre, par laquelle il était permis de vendre des liqueurs fermentées; et cela a fait naître et entretenu un tel goût qu'on boit plus d'eau-de-vie, par tête, aujourd'hui, dans la Grande Bretagne qu'on en avait bu quand cette loi a été promulguée. Les jeunes boivent de l'ale et de la bière jusqu'à

ce que leur goût soit habitué aux liqueurs fortes, alors ils se joignent à l'armée des buveurs de whisky. Suivant les preuves statistiques, déposées récemment devant le parlement anglais, par M. McGuire, l'usage des liqueurs a augmenté en Irlande, de 1863-66 comme suit: liqueurs distillées, 32 pour cent; ale et bière 33 pour cent, et vin 37 pour cent. Il en est de même dans toutes les contrées qui produisent du vin—les statistiques actuelles montreront des augmentations graduelles, non-seulement dans la consommation du vin, mais aussi des liqueurs distillées, ce qui prouve que le vin, aussi bien que les autres boissons enivrantes, crée et entretient le goût de l'ivrogne. On trouve ici la vraie cause pour laquelle l'usage du vin nuit à la cause de la tempérance.

Sans nous arrêter à citer des hommes d'États, des historiens, des philanthropes et des poètes qui vécurent entre le temps précité et notre siècle, comme nous pourrions le faire longuement, pour établir le fait en question, revenons-en au témoignage des contrées modernes qui fournissent du vin.

M. Hillard dans son écrit, « Six Mois en Italie », dit: « A l'égard de la tempérance, je suis enclin à croire que les habitants du sud de l'Italie, et des contrées vinicoles en général, jouissent d'une réputation quelque peu imméritée. . . . Si le compte des personnes poignardées, portées dans les hôpitaux romains, (ce qui se passe dans les cabarets ou tout proche,) pouvait être connu, je ne doute point que cela fournirait un fort argument à l'orateur des assemblées de tempérance. »

Le professeur Butler vécut plusieurs années en Europe, dans les villes et à la campagne. Il a donc pu juger des choses plus facilement que d'autres voyageurs. Il dit: « Nous avons entendu des Américains dire qu'il n'y a pas d'ivrognerie dans aucune contrée où le vin prend la place des liqueurs fortes. Maintenant, nous avons tâché de découvrir la chose parfaitement, en Italie et en Suisse, et nous sommes forcés de nier ces paroles. Pourquoi les étrangers voient-ils si peu d'ivrognerie? Parce qu'en Italie, les laboureurs commencent rarement leur débauche avant d'avoir achevé le travail de la journée. Ils trinquent depuis le soir jusqu'à minuit—quand l'argent est dépensé, ou le crédit épuisé, ils rentrent en chancelant à la maison, et les cris et les gémissements des femmes et des enfants parlent bientôt de la furie et de la brutalité qui distinguent les ivrognes partout. Pensant que l'eau-de-vie avait amené ce désordre, je m'informai de la chose. Toujours mes questions causaient de la surprise, et on me répondait toujours de la même manière: « Non! non! c'est le vin—toujours le vin. »

M. J. G. Cochran, missionnaire en Perse, dit du peuple où il vivait, dans la saison de la vendange: « Tous les hommes adultes du village seront habituellement ivres pendant quatre à six semaines. » Ce témoignage est confirmé par celui du Rév. M. Labaree, également missionnaire en Perse. Une de ses lettres publiée dans le « Boston Traveler, » dit: « Si j'avais quelque sentiment favorable à l'usage modéré du vin, lorsque je quittai l'Amérique, mes observations, pendant les sept années que j'ai demeuré dans ce paradis de la vigne, m'ont convaincu que l'abstinence totale est la seule sauvegarde contre les grands maux sociaux et religieux qui découlent de l'usage de boire du vin. »

Décrivant les scènes qui se passent entre les vendanges et le Carême, M. L. continue: « Comme vous pouvez le supposer, l'ivrognerie, dans ses divers degrés, devient trop

commune pour exciter la surprise. Les prêtres excusent avec le plus grand sang-froid l'irrégularité de leur conduite, en disant qu'ils étaient alors sous l'influence du vin. Il s'attache rarement quelque défaveur, même au prêtre qui a les apparences légères de l'ivresse, pourvu qu'il soit paisible.

« La semaine du Carnaval, qui précède le Carême, est spécialement réputée par la quantité de vin qui se consomme. Les adorateurs de la bonne chère s'adonnent aux plus grands excès—les orgies de minuit, les chansons triviales, les querelles bruyantes raisonnent dans presque toutes les rues. Beaucoup d'hommes, qui dans d'autres temps, sont des buveurs modérés, sont entraînés presque irrésistiblement dans le courant de cette bombance d'ivrognes. Un aide-missionnaire m'a dit qu'en visitant, à l'époque du Carnaval, l'année passée, un grand village chrétien, de 800 à 900 habitants, il trouva en s'informant que 200 à 300 étaient ivres, et qu'il y avait quelqu'un d'ivre dans toutes les maisons, sauf environ vingt maisons sur cent trente. » Et il ajoute: « On pourrait difficilement trouver une famille où les influences destructives de l'intempérance ne se voient pas dans la misère et la ruine des familles, les propriétés dissipées, les caractères détruits et la perte de vies. »

M. Jules Simon, ministre français, décrit dans « l'Electrique » de septembre 1866, les scènes d'ivresse dans les cabarets de France, parmi les hommes, comme dégoûtantes, et continue en disant des femmes: « Même en France, il y a des villes où les femmes rivalisent avec les hommes dans les habitudes de l'ivresse. A Lille, à Rouen, il en est qui y sont si habituées, que leurs enfants refusent de prendre le sein d'une femme sobre. Dans les montagnes des Voges, les petits enfants boivent l'eau-de-vie. Le dimanche, dans les églises, l'air est littéralement infecté de l'odeur d'eau-de-vie de pommes-de-terre. Dans ces montagnes, l'usage de l'eau-de-vie est la cause principale d'idiotisme et de folie, car en général, les demeures sont saines et l'eau excellente. . . . Dans les villes manufacturières, les maires sont obligés de prendre des mesures contre les cabarets qui fournissent de l'eau-de-vie aux enfants, car il y a des ivrognes de quinze ans, comme il y a des ouvriers de huit ans; et moralement et physiquement, ils présentent un triste spectacle. »

M. E. C. Delavan, eut une entrevue avec le roi de France, Louis Philippe, en 1838, dans laquelle le roi parla de la grande intempérance de son peuple, et ajouta: « L'ivrognerie, en France, est dans le vin. » Le duc d'Orléans dit la même chose à M. Delavan, et il dit aussi que « dans les contrées où l'on faisait le plus de vin, il existait aussi la plus grande misère, et que c'était de là que l'on réclamait le plus le secours du gouvernement. »

Ecole du Sabbat.

QUESTIONS BIBLIQUES

POUR ÉCOLES ET FAMILLES.

LEÇON IX.

CHUTE DE L'EMPIRE TURC.

1. Quelle prédiction firent ceux qui prêchaient l'avènement de Christ, concernant les événements qui arriveraient lorsque sonnerait la sixième trompette d'Apoc. 9?—Ils calculeront d'après Apoc. 9:15 que l'empire turc perdrat son indépendance le 11 août 1840.

2. Comment cette prédiction fut-elle accom-

plie?—Cela fut accompli le jour même qui avait été prédit par l'acte du sultan qui remit ses affaires entre les mains des puissances alliées, pour traiter avec le pacha d'Égypte.

3. Quel effet cela eut-il sur le message?—Cela fit qu'il se répandit avec une rapidité étonnante, et qu'il fut reçu par des milliers de croyants.

4. Comment l'ange qui symbolise ce message est-il représenté comme délivrant ce message? Apoc. 10:3; 14:7.

5. Où cette prophétie doit-elle être placée?—Elle se place entre la sixième et la septième trompette.

6. Quel était le dernier événement qui devait se passer au son de la sixième trompette?—La chute de l'empire turc.

7. Quand cet événement eut-il lieu?

8. Quand commença à sonner la septième trompette?—En 1844.

9. A quelle époque devons-nous donc nous attendre à ce que ce message se propage avec une énergie et un pouvoir particuliers?

10. Le message adventiste remplit-il exactement la prophétie à cet égard?

11. Quand commença la grande période prophétique des 2300 jours, Dan. 8:14, suivant la prédication de ceux qui proclamèrent ce message?—Lorsque fut donné le commandement de restaurer et rebâtir Jérusalem, l'an 457 av. J.-C. Dan. 9:24, 25. Voyez la leçon 6, section 7.

12. Par quelle méthode de computation fixaient-ils le temps où les 2300 jours se termineraient?—Ils soustrayaient les ans 457 av. J.-C. des 2300, et comme le reste est 1843, ils en concluaient que cette période se terminerait en 1843.

13. Quelle erreur fut-il ensuite découverte dans ce calcul?—On remarqua qu'en l'année 457 av. J.-C. il ne restait plus que 456 et une partie d'année avant l'année de notre Seigneur; et que 456 et une fraction d'année ôtés de 2300 donne 1843 et une fraction d'année, ce qui atteint 1844 ap. J.-C. Voyez la leçon 6, section 7.

LEÇON X.

LE DÉSAPOINTEMENT.

1. Quel événement devait avoir lieu à la fin des 2300 jours? Dan. 8:14.

2. Comment interprétaient-ils la „purification du sanctuaire“?—Ils pensaient que le sanctuaire signifiait notre terre, et la purification, la purification de la terre par le feu du grand jour de Dieu.

3. Que prêchaient-ils en conséquence?—Qu'à la fin des 2300 jours, en 1844, notre Seigneur apparaîtrait pour son second avènement sur la terre, pour juger le monde, détruire les méchants et prendre les saints dans le ciel; et que la terre serait détruite par le feu.

4. La prophétie parle-t-elle de cette erreur des prédicateurs de ce message?—Oui, elle en parle dans Apoc. 10:8-10.

5. A qui fut-il dit de prendre le petit livre des mains de l'ange et de le dévorer?

6. Qui est-ce que Jean représentait dans ce passage?—L'Église ou peuple de Dieu.

7. Que représente cet acte de dévorer le livre?—La réception du message par ceux qui le croient.

8. Que signifie la douceur qu'avait le livre dans la bouche du prophète?—L'unité, la paix et la joie qu'éprouvèrent ceux qui s'attendaient avec confiance à voir bientôt leur Sauveur venir sur les nuées du ciel.

9. Que dénote le gout amer qu'avait ensuite le livre que St.-Jean avait dévoré?—Le désappointement qu'ils éprouvèrent lorsqu'ils virent qu'ils s'étaient trompés dans l'événement qui devait arriver à la fin des 2300 jours.

ONZIÈME SECTION. — Le Message du Deuxième Ange.

LEÇON I.

BABYLONE SYMBOLISÉE PAR UNE FEMME.

1. Quelle proclamation le deuxième ange fit-il? Répétez Apoc. 14:8.

2. Pourquoi cet ange est-il appelé le deuxième?—Parce qu'il suit celui qui proclame l'heure du Jugement, et celui qui suit cette série est distinctement appelé le TROISIÈME. Verset 9.

3. Par quel symbole Babylone est-elle représentée dans Apoc. 17?

4. Dans quel autre chapitre de ce livre l'image d'une femme est-elle employée comme symbole?—Chap. 12.

5. Que représente la femme du chapitre 12?—La vraie Église de Dieu.

6. Comment pouvons en être assurés?—Par

le fait qu'elle fuit dans un désert, et qu'elle souffrit une persécution de 1260 ans, justement comme le peuple de Dieu devait fuir et se cacher, et souffrir une persécution de 1260 ans de la part de l'église de Rome.

7. Les commentateurs s'accordent-ils à regarder la femme du chap. 12 comme représentant la vraie Église?—Oui.

8. Pourquoi l'Église est-elle représentée comme étant vêtue du soleil?—Parce qu'elle devait bientôt jouir de la lumière et de la gloire de la nouvelle dispensation, qui devait être bientôt introduite par Christ et les apôtres.

9. Que doit dénoter le fait qu'elle avait la lune sous ses pieds?—On suppose que la lune dénote l'ancienne dispensation qui passait justement.

10. Que pense-t-on que représentent les douze étoiles?—Les douze apôtres.

11. Que représente l'enfant? Comparez le Ps. 2; Hébr. 8:1, avec Apoc. 12:5.

NOTRE SIXIÈME VOLUME.

PAR ce numéro, nous commençons la sixième année de notre journal. Nous espérons donner à ce volume plus de valeur qu'à aucun de ceux qui l'ont précédé. Notre but est d'instruire les hommes dans les grandes vérités bibliques, et de les porter à faire de diligents efforts dans l'œuvre de préparation pour le Jugement. Nous croyons aux commandements de Dieu. Nous croyons aussi à l'Évangile de Christ. Il y a une harmonie parfaite entre les commandements de Dieu et la foi de Jésus. Nous espérons faire ressortir certains faits importants des écrits prophétiques, montrant que le royaume de Dieu est proche; et nous espérons parler d'une manière définie de la nature de ce royaume qui doit être établi sous tous les cieux. Nous croyons que ce royaume sera amené par la seconde venue de Christ et le jour du Jugement. Nous ne croyons pas que l'Évangile doive être prêché après que Christ sera venu dans sa gloire, et nous excitons tous les hommes à profiter du présent dans la grande œuvre de préparation pour la vie éternelle.

NOTRE CONFÉRENCE ANNUELLE.

Nous attirons l'attention sur notre prochaine conférence annuelle. Quand et où aura-t-elle lieu? Nous demandons que dans chaque localité nos amis se consultent à ce sujet et nous écrivent sans délai. Cela permettra au Comité exécutif de prendre une décision convenable.

AVIS.—Nous prendrons probablement le remboursement postal avec le numéro de septembre pour nos souscripteurs en Suisse. Nous demandons que ceux qui habitent d'autres contrées nous envoient leurs souscriptions par mandat postal, ou en timbres-poste français ou suisses, si cela leur est plus convenable. Si plusieurs de nos abonnés d'Amérique peuvent s'unir pour nous faire un envoi collectif, soit en lettre de change, soit en mandat de poste, cela vaudra mieux. Mais où cela ne peut pas se faire, ils peuvent nous envoyer chacun un dollar en papier-monnaie.

Nous prions tous ceux qui ne peuvent pas payer notre journal dans ce moment de nous écrire aussitôt, pour nous en aviser, et nous continuerons à leur envoyer notre journal, confiants dans leur honneur, qu'ils nous paieront quand ils pourront.

Nous avons demandé à tous ceux qui ont reçu notre journal gratuitement pendant quelques temps de nous écrire s'ils désirent continuer à le recevoir. Nous renouvelons cette demande et si nous n'en entendons

plus parler, nous estimerons que notre devoir est de ne plus le leur envoyer.

Nous avons besoin de tout l'argent qui nous est dû pour ce volume, pour faire face aux dépenses de notre journal, et nous serons bien favorisés si tous nos amis veulent répondre promptement à cet avis.

Adresser toutes les communications à Mr. J. N. ANDREWS, *Bâle, (Suisse.)*

Nous sommes peines des difficultés que notre correspondant de la Nouvelle Zélande a éprouvées de la part du bureau de poste de la localité où il réside. Nous payons en plein l'affranchissement de chaque exemplaire de notre journal que nous envoyons par la poste, et aucun de nos souscripteurs ne devrait être inquiet de demandes d'affranchissement extra. Nous enveloppons notre journal soigneusement afin que nos souscripteurs éloignés le reçoivent à l'état de propreté; mais nous laissons les deux bouts de l'enveloppe ouverts, et il est bien injuste de la part des autorités postales de la Nouvelle Zélande de prétendre y ajouter une taxe extra, parce que le journal est bien enveloppé. Nous le laisserons pourtant sans enveloppe dans un bout, et nous espérons que les autorités postales seront satisfaites, quoique nous craignons que le journal lui-même en soit endommagé.

—LA parole cause bien des maux; souvent elle a perdu celui qui l'a proférée: tais-toi, ou dis quelque chose qui vaille mieux que ton silence.—*Ménandre.*

NE parlez jamais aux hommes que des choses qui les intéressent et qu'ils peuvent entendre.

CATALOGUE DES PUBLICATIONS FRANÇAISES.

LA SOCIÉTÉ DES ADVENTISTES DU SEPTIÈME JOUR tient en vente les brochures et les traités suivants:

1. *Le Règne Millénaire.† 16 pages. 10 cts.
2. *Le Second Avènement; Objet et proximité de cet Événement, et Manière dont il aura lieu. 32 pages. 20 cts.
3. *Les Deux Trônes, représentant le Royaume de la Grâce et le Royaume de la Gloire. 32 pages. 20 cts.
4. *Le Jugement, ou les Enseignes de Daniel conduisant vers la Sainte Cité. 16 pages. 10 cts.
5. *Le Sanctuaire de la Bible.† 20 pages. 15 cts.
6. *Quel Jour Observez-vous et pourquoi? 8 pages. 5 cts.
7. Explication de Matthieu Vingt-Quatre, ou Signes frappants de la Seconde Venue de Christ. 56 pages avec couverture. 50 cts.
8. Le Sabbat de la Bible.† 32 pages. 20 cts.
9. Le Premier Message d'Apocalypse.† 16 pages. 10 cts.
10. Le Second " " " " 10 cts.
11. Le Troisième " " " 32 " 20 cts.
12. Perpétuité des Dix Commandements. 40 pages. 25 cts.
13. *Les Souffrances de Christ. 32 pages. 20 cts.
14. *Les Deux Lois.† 16 pages. 10 cts.
15. La Loi et l'Évangile. 16 pages. 10 cts.
16. Le Sabbat dans la Prophétie. 32 pages. 20 cts.
17. *La Vérité Présente. 24 pages. 15 cts.
18. *L'Esprit de Prophétie. 16 pages. 10 cts.
19. Le Mémorial du Créateur. 16 pages. 10 cts.
20. Le Salut par Christ. 16 pages. 10 cts.
21. Christ dans l'Ancien Testament. 16 pages. 10 cts.
22. *Pouvons-nous Savoir?† 8 pages. 5 cts.
23. L'Avènement de Christ, sa Nature et la Purification du Sanctuaire. 48 pages. 30 cts.
24. Le Septième Jour. 8 pages. 5 cts.
25. *La Fin est-elle proche? 8 pages. 5 cts.
26. *Le Sabbat de L'Éternel.† 16 pages. 10 cts.
27. *L'Homme est-il immortel?† 8 pages. 5 cts.

Les traités marqués d'un astérisque (*) sont aussi imprimés en allemand, et ceux qui sont marqués d'une croix (†) sont imprimés en italien.

➤ S'adresser: Mr J. N. ANDREWS, Bureau des SIGNES DES TEMPS, Bâle, Suisse.

LES SIGNES DES TEMPS

Le septième jour est le repos de l'Eternel, ton Dieu.

BALE (SUISSE), JUILLET 1881.

SOMMAIRE.

	PAGE
ARTICLES VARIÉS.—Derniers Jours et Mort de Martin Luther.	193
Parables du Chandelier, etc.	194
La Conscience.	196
Le Désert de Judée.	196
Une Conversation concernant la Destinée de l'Homme.—L'Homme riche et Lazare.	197
Mort de Charles IX.	199
L'Inquisition n'est pas Morte.	199
CORRESPONDANCE.—Extraits de Lettres.	199
ARTICLES DES RÉDACTEURS.—L'Œuvre de la Patience.	200
Le Caractère de la Loi de Dieu.—Lettre de M. le Professeur Cramer avec Réponse.	200
Pensées Critiques et Pratiques sur l'Apocalypse.—Exp. du Chapitre 17.	203
Notre Sixième Volume.	207
Notre Conférence Annuelle.	207
Avis.	207
Cautionnement.	208
A LA JEUNESSE.—Alexandre le Grand.—La Campagne en Asie-Mineure.	204
TEMPÉRANCE.—Est-il bon d'acclimater la Vigne dans le Pays?	205
ÉCOLE DU SABBAT.—Questions Bibliques.	206

CAUTIONNEMENT.

CONVERSATION ENTRE DEUX VOISINS.

MONSIEUR A.—Bonjour, voisin B. Vous m'avez souvent rendu des services quand j'ai été dans l'embarras, et je vous estime comme un vrai ami. Je suis venu ce matin vous demander une autre faveur, mais c'en est une qui ne vous coûtera rien et qui me rendra un grand service.

M. B.—Je serai bien aise de vous rendre assistance si c'est quelque chose que je puisse raisonnablement accorder.

M. A.—J'ai l'occasion d'acheter à très-bon marché une quantité de marchandises que je puis vendre dans peu de temps avec un grand bénéfice. Je ne suis pas obligé de payer cette marchandise avant six mois, mais j'ai besoin que quelque personne réponde, comme caution, pour le paiement de cette dette.

M. B.—Avez-vous quelque expérience dans les affaires que vous vous proposez d'entreprendre?

M. A.—Non, mais le propriétaire de la marchandise m'assure qu'on en trouvera une prompte vente et que je puis faire beaucoup de profit dans cette affaire. Il dit qu'on ne court aucun risque, et plusieurs de mes voisins m'assurent qu'il en est ainsi, et ils offrent de donner leurs noms comme caution, et je ne puis supposer qu'un ami aussi vrai que vous me refusera cette faveur, lorsque vous ne courez en réalité aucun risque. Le succès de cette affaire n'admet aucun doute.

M. B.—Mais si vous avez plusieurs amis qui veulent être cautions pour vous, pourquoi n'acceptez-vous pas leur offre? Et pourquoi vous donnez-vous la peine de venir vers moi, lorsqu'ils vous ont déjà offert de souscrire ce que vous désirez?

M. A.—Le fait en est que ces personnes sont pauvres, et que si elles étaient appelées à payer la dette, rien ne pourrait être obtenu d'elles.

M. B.—Il me semble donc qu'ils désiraient faire des promesses qu'ils savaient ne pouvoir remplir. Pensez-vous que ce fût honnête de leur part de faire de telles promesses, et qu'il y eût quelque chose de bien généreux en cela, lorsqu'ils savent

que, si votre créancier voulait exiger d'eux votre dette, il n'y avait rien en leurs mains qu'il pût saisir? Mais le propriétaire des marchandises vous assure que vous ne courez aucun risque en entreprenant cette affaire, et que votre succès est une chose sûre. Pourquoi donc ne lui avez-vous pas nommé ces personnes comme cautions?

M. A.—Je l'ai fait, mais il dit que leurs signatures ne valent rien, et qu'il ne voudrait pas donner ses marchandises contre de telles garanties; il dit pourtant que, si vous signez, il me remettrait ses marchandises.

M. B.—Ainsi, il paraît, selon le jugement du vendeur, qu'il y a quelque doute dans cette affaire, et qu'il ne désire pas en couvrir le risque quoiqu'il espère faire bon profit en vous vendant ses marchandises. Il désire en tirer profit pour lui-même, et m'en laisser les risques. Vous aussi attendez gagner une bonne somme d'argent dans cette transaction, mais vous souhaitez que j'en porte la responsabilité en cas de non-réussite!

M. A.—Je vous assure qu'il n'y a rien à risquer, quoiqu'il arrive. Le succès de l'entreprise est certain, et je paierai la dette avec le premier produit de la vente.

M. B.—Pour quelle somme désirez-vous que je réponde? Et dans le cas où la chose ne réussirait pas, avez-vous quelque bien à m'engager si je devais payer la somme due?

M. A.—Je désire que vous soyez caution pour la somme de frs—; mais je ne puis vous remettre aucun bien comme garantie. Vous savez que je n'ai point de fortune.

M. B.—N'avez-vous jamais observé que ceux qui sont cautions pour les dettes d'autrui, ont généralement ces dettes à payer? Et n'avez-vous pas fréquemment connu des exemples où des hommes ont été ainsi totalement ruinés dans leurs affaires, et leurs familles réduites à la pauvreté et à la gêne?

M. A.—Je ne puis nier avoir observé souvent de telles choses. Mais l'affaire que je me propose d'entreprendre est sans risque, et je suis parfaitement assuré du succès. Je vous ai toujours considéré comme mon vrai ami, mais comment pourrai-je continuer à vous regarder ainsi, si vous me refusez cette petite faveur? Je ne demande pas que vous me prêtiez quelque argent. Je vous demande seulement de m'accorder votre signature, et je vous assure qu'il n'y a aucun danger que vous ayez jamais quelque chose à payer pour moi.

M. B.—Vous avez confiance au succès, quoique vous ne connaissiez rien des affaires que vous désirez entreprendre. Mais pourquoi n'êtes-vous pas content de votre travail actuel? N'avez-vous pas une bonne santé? et ne gagnez-vous pas assez pour l'entretien de votre famille?

M. A.—Ma santé est bonne, et ma famille n'est pas dans le besoin; mais je suis fatigué de tant de travail, et je désire faire un peu d'avance dans le monde.

M. B.—Pour satisfaire ce sentiment de mécontentement sur votre position actuelle, vous désirez vous plonger profondément dans les dettes, sans être certain de pouvoir jamais payer cette dette. Et vous désirez que je sois votre caution quoique vous connaissiez que cela me réduirait à la pauvreté si j'étais obligé de payer la somme pour laquelle vous me demandez de répondre.

M. A.—Vous donnez à entendre que c'est mal de cautionner; mais la Bible ne nous commande-t-elle pas de porter la charge les uns des autres?

M. B.—Ne vous ai-je pas aidé bien des fois, lorsque vous étiez dans l'embarras? Si vous étiez dans le besoin, je vous donne-

rais certainement quelque chose, selon ma capacité; mais pensez-vous que ce soit mon devoir de vous donner la grande somme pour laquelle vous désirez que je réponde?

M. A.—Pas le moins du monde. Je ne désire pas que vous me donniez quoique ce soit. Je désire seulement votre signature pendant six mois.

M. B.—Mais, selon toute probabilité, si je cautionne pour vous, j'aurai la dette entière à payer. Ne voyez-vous pas que le cautionnement est la même chose en principe que le jeu? C'est un jeu de hasard où le joueur espère gagner beaucoup sans dépenser pour lui-même. La seule différence entre le cautionnement et le jeu, consiste en ceci: c'est que dans la loterie, le joueur espère gagner pour lui-même; dans le cautionnement, la personne qui court tous les risques le fait pour l'avantage des autres. Je ne me propose pas de me laisser aller à quelque jeu de hasard. Ce n'est point pour votre bien, de vous charger d'une grande dette, et je ne serais pas votre vrai ami en vous encourageant à le faire. Ce n'est ni pour votre bien, ni pour le mien, ni pour l'honneur de Dieu que je risquerais tout ce que je possède pour vous aider dans une spéculation. Il serait infiniment mieux que j'emploie ce que je possède à soulager les pauvres et à l'avancement de la cause de Dieu.

M. A.—Alors vous refusez de m'aider, moi, votre ancien ami! Je ne m'attendais pas à une telle réception de votre part.

M. B.—Il ne paraît pas, d'après vos propres paroles, que vous ayez besoin de mon assistance. Vous êtes devenu mécontent du gain que vous retiriez d'une honnête industrie, et vous désirez devenir riche en vous plongeant dans les dettes, et en me chargeant de responsabilités qui seraient ma ruine financière. Vous pensez que je ne suis pas votre ami, parce que je ne consens pas à ce mauvais arrangement. Etes-vous mon ami en m'engageant à faire un tel acte? Lisons ce que la Bible dit sur ce sujet, et que cela finisse notre discussion:

«Mon fils, si tu as cautionné quelqu'un envers ton ami, ou si tu as touché de ta main celle de l'étranger, tu es enlacé par les paroles de ta bouche; tu es pris par les paroles que ta bouche a prononcées. Mon fils, fais promptement ceci, et te dégage; puisque tu es tombé entre les mains de ton ami, va, prosterne-toi, et encourage tes amis. Ne donne point de sommeil à tes yeux, et ne laisse point sommeiller tes paupières; dégage-toi comme un daim se dégage de la main du chasseur, et comme un oiseau s'échappe de la main de l'oiseleur.» Prov. 6:1-5.

«Celui qui répond pour un étranger, ne peut manquer d'avoir du mal; mais celui qui hait ceux qui frappent dans la main, est en sûreté.» Prov. 11:15.

«Celui-là est dépourvu de sens, qui touche dans la main et qui se rend caution envers son prochain.» Prov. 17:18.

«Quand quelqu'un aura cautionné un étranger, prends son habit, et prends-le en gage pour cet étranger.» Prov. 20:16; 27:13.

«Ne sois point de ceux qui frappent dans la main, ni de ceux qui cautionnent les dettes. Si tu n'avais pas de quoi payer, pourquoi prendrait-on ton lit de dessous toi?» Prov. 22:26, 27.

UN ATTENTAT A ÉTÉ PORTÉ CONTRE LA VIE DE M. LE PRÉSIDENT DES ETATS-UNIS, le 2 courant, par un assassin qui a tiré deux fois sur lui. M. Garfield fut dangereusement blessé, et l'on a cru pendant quelques jours qu'il mourrait, mais à présent, il y a espoir qu'il se rétablira.